



## LE LABYRINTHE DU SILENCE

Un film de Giulio Ricciarelli  
DVD Blaq Out

Dossier rédigé par Guillaume Lévêque (Activités Histoire), Sophie Lemahieu (Activités Allemand) et Magali Bourrel (Entretien avec Guillaume Mouralis), en partenariat avec Réseau Canopé et Sophie Dulac Distribution.

Pour tout renseignement :  
[info@zerodeconduite.net](mailto:info@zerodeconduite.net) / 01 40 34 92 08  
<http://www.zerodeconduite.net>

### SOMMAIRE DU DOSSIER

Introduction	p. 3
Fiche technique du film	p. 4
Dans les programmes	p. 5
Entretien avec l'historien Guillaume Mouralis	p. 6
Séqencier	p. 10
Activités pédagogiques (Histoire)	p. 12
■ Activité 1 : La marche laborieuse de la dénazification	p. 12
■ Activité 2 : Les Allemands et leur passé nazi	p. 13
■ Activité 3 : Le jeune et le vieux, deux regards sur le nazisme	p. 14
Documents d'accompagnement	p. 15
Activités pédagogiques (Allemand)	p. 23
■ Activité 1 : Vor dem Film	p. 23
■ Activité 2 : Nach dem Film	p. 33
Documents d'accompagnement	p. 47
Pour aller plus loin	p. 50
Corrigé des activités	p. 52

À travers une fiction très documentée, le long métrage *Le Labyrinthe du silence* relate le cheminement (intellectuel, judiciaire, médiatique) qui aboutit à l'ouverture en 1963 du Procès de Francfort, intenté à d'anciens tortionnaires du camp de concentration d'Auschwitz. Dix-huit ans après Nuremberg, ce procès, le premier mené par la justice allemande (et non par les Alliés) contre des criminels nazis, permit à la société allemande de revenir sur la période de la Seconde Guerre mondiale et d'ouvrir les yeux sur les atrocités commises sous le III<sup>e</sup> Reich. Comme son titre à forte teneur symbolique (traduction fidèle du titre original, *Im Labyrinth des Schweigens*) l'exprime, *Le Labyrinthe du silence* explore le refoulement collectif du passé nazi dans la société allemande d'après-guerre, et le caractère très incomplet de la dénazification.

Le film met en images une reconstitution historique très soignée, qui s'appuie sur une trame réelle et associe des individus ayant véritablement existé, comme le procureur général Fritz Bauer (1903-1968), le journaliste Thomas Gnielka (1928-1965) ou le militant de la mémoire Hermann Langbein (1912-1995), et des protagonistes fictifs, tel le personnage principal Johann Radmann (joué par Alexander Fehling), synthèse fictionnelle de plusieurs membres de l'équipe de procureurs de Fritz Bauer. Tout à la fois sobre, didactique et sensible, le film a remporté un succès critique et public dans son pays d'origine, et entame en France une carrière tout aussi prometteuse (il a ainsi remporté les Prix du Jury, Prix du Jury Étudiant et Prix du Public au Festival international du film d'Histoire de Pessac). La justesse de son ton et sa richesse documentaire font de cette fiction intelligente, prenante et accessible un support pédagogique de qualité, mobilisable en classe d'Histoire (le film se prête particulièrement bien à une étude de cas sur le thème de la dénazification) et d'Allemand.

NB : L'enseignant veillera à souligner la distinction, qui n'est pas clairement formulée dans l'intrigue, entre camp de concentration et camp d'extermination. Le complexe d'Auschwitz présentait en effet la particularité d'associer les deux types de camps sur le même site.

## Le Labyrinthe du Silence

Titre original : *Im Labyrinth des Schweigens*

Année : 2014

Langue : Allemand

Pays : Allemagne

Durée : 123 minutes

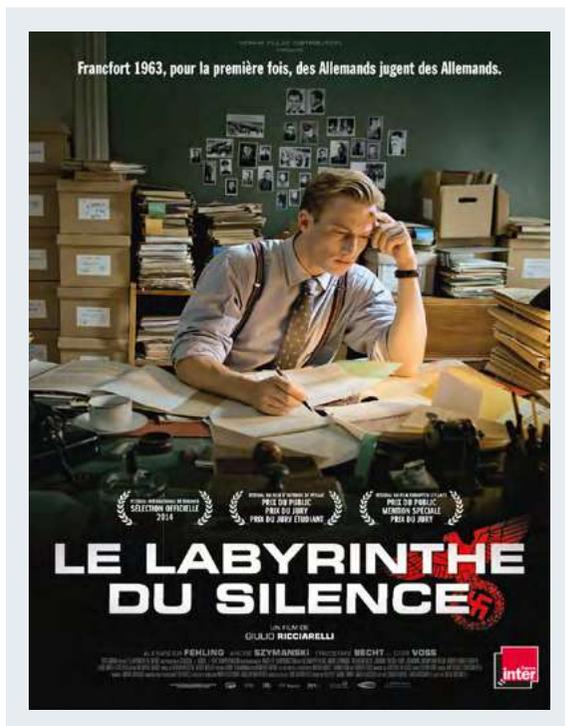
Éditeur du DVD : Blaq Out

Un film de : Giulio Ricciarelli

Avec : Alexander Fehling (procureur Johann Radmann), Gert Voss (procureur général Fritz Bauer), Friederike Becht (Marlene Wondrak), André Szymanski (journaliste Thomas Gnielka), Johann von Bülow (procureur Otto Haller), Johannes Krisch (déporté Simon Kirsch), Robert Hunger-Bühler (procureur en chef Walter Friedberg)

### Synopsis

Allemagne 1958 : un jeune procureur découvre des pièces essentielles permettant l'ouverture d'un procès contre d'anciens SS ayant servi à Auschwitz. Mais il doit faire face à de nombreuses hostilités dans cette Allemagne d'après-guerre. Déterminé, il fera tout pour que les Allemands ne fuient pas leur passé.



Enseignement	Niveau	Programmes / Notions à aborder
■ Histoire	Première ES et L	Thème 3 - Le siècle des totalitarismes - La fin des totalitarismes : la dénazification de l'Allemagne et le procès de Nuremberg*
■ Allemand	Seconde LV1 ou euro (Très bon niveau)  Cycle terminal	<b>Mémoire : héritages et ruptures</b>  <b>Lieux et formes de pouvoir</b>

\* Voir la fiche Eduscol correspondante :

[http://cache.media.eduscol.education.fr/file/lycee/70/8/LyceegT\\_Ressources\\_Hist\\_1\\_07\\_FinTotalitarism\\_184708.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/lycee/70/8/LyceegT_Ressources_Hist_1_07_FinTotalitarism_184708.pdf)

# Entretien avec l'historien Guillaume Mouralis



Guillaume Mouralis est chargé de recherche au CNRS, membre de l'Institut des Sciences sociales du Politique (CNRS / Université Paris Ouest Nanterre). Ses recherches en histoire et sociologie politique portent notamment sur les sorties de guerres, épurations et procès pour crimes de masse. Il travaille actuellement à une histoire sociale du procès de Nuremberg (1945-1946). Parmi ses publications : Une épuration allemande. La RDA en procès 1949-2004, Paris, Fayard, 2008.

Giulio Ricciarelli, le réalisateur du *Labyrinthe du silence*, avoue sa stupéfaction quand il apprit l'histoire du procès de Francfort. Soixante-dix ans après Auschwitz, le citoyen allemand qu'il était avait du mal à imaginer que son pays était passé par une longue phase de déni des crimes du nazisme. Afin de mieux comprendre ce moment-clé de l'histoire de l'Allemagne, l'historien Guillaume Mouralis nous aide à replacer le procès de Francfort dans le contexte de l'après-guerre, et ainsi à saisir son importance historique.

**Comment résumer l'importance du procès de Francfort en 1963, dont la préparation est relatée par le film *Le Labyrinthe du silence* ?**

Ce procès est le plus important des trois procès impliquant des employés du camp d'Auschwitz qui se sont déroulés à Francfort dans les années 60. Il a duré de décembre 1963 à août 1965, soit pendant presque deux ans. Parmi les accusés figure notamment Robert Mulka, l'adjoint du dernier commandant d'Auschwitz. Le procès de Francfort est décisif dans l'histoire de la mémoire du nazisme en Allemagne. Le camp d'Auschwitz est alors apparu comme l'un des principaux centres de mise à mort pendant la guerre.

**Dans quel contexte s'inscrit-il ?**

Il intervient deux ans après le procès d'Eichmann à Jérusalem, qui a fait connaître le camp d'extermination d'Auschwitz, devenu depuis le symbole du génocide des juifs. Il s'ouvre 20 ans après les grands procès de Nuremberg (1945) et de Tokyo (1946). Deux procès contre la direction du camp d'Auschwitz avaient également eu lieu en Pologne à la fin des années 40 (Procès de Cracovie).

**Au cours des années 50, le Bundestag (parlement allemand) avait pourtant abrogé tous les décrets édités par les puissances alliées, et abandonné les poursuites pour les crimes commis sous le nazisme.**

En 1949, lors de la création de la République fédérale d'Allemagne (RFA), la politique du chancelier Konrad Adenauer repose sur la réintégration massive des Allemands ayant fait l'objet de procédures d'épuration, et sur l'oubli de la période du nazisme. De 1952 à 1958, la justice ouest-allemande condamne seulement quelques dizaines de personnes

pour assassinats commis sous le III<sup>e</sup> Reich. Le tournant s'amorce à la fin des années 50. Le procès d'Ulm en 1958, contre des officiers SS ayant appartenu aux *Einsatzgruppen*, a un important écho médiatique. L'opinion publique réalise qu'une grande partie des crimes nazis demeurent impunis, notamment ceux qui ont été perpétrés en dehors du territoire allemand. Mais la guerre froide rend difficile la coopération judiciaire avec les pays de l'Est, où des massacres à grande échelle ont été perpétrés pendant l'occupation nazie. En octobre 1958, les autorités allemandes décident alors de créer une agence fédérale chargée d'enquêter sur les crimes nazis commis en dehors des frontières de la RFA. Cette institution, basée à Ludwigsburg, joue un rôle essentiel dans la multiplication des enquêtes et procès pour crimes nazis, à partir des années soixante. Sa mission consistait à mener des enquêtes préliminaires, et si les preuves étaient suffisantes, à transmettre les dossiers au Parquet pour l'ouverture de procédures. La *Zentrale Stelle der Landesjustizverwaltungen zur Aufklärung nationalsozialistischer Verbrechen* de Ludwigsburg est en partie à l'origine du procès de Francfort, tout comme le procureur général de la région de Hesse, Fritz Bauer, un des personnages du film.

**Fritz Bauer avait lui-même été arrêté en mai 1933 par la Gestapo en raison de ses origines juives et de son adhésion au parti social-démocrate...**

Après s'être exilé au Danemark puis en Suède, il rentre en Allemagne en 1949 suite à la fondation de la RFA et participe à la reconstruction du système judiciaire. En 1956, il est nommé procureur général du Land de Hesse à Francfort, et redouble d'efforts pour obtenir justice et compensation pour les victimes du régime nazi. En 1959, grâce à ses efforts, la Cour fédérale de justice déclare compétent le tribunal régional de Francfort pour toutes les poursuites visant des employés du camp d'Auschwitz. Les pré-enquêtes de Ludwigsburg et les investigations conduites par le Parquet de Francfort suite à des plaintes déposées par des survivants du camp aboutiront au procès dit « *d'Auschwitz* », qui s'ouvre à Francfort en 1963. Dans un entretien, le procureur Gerard Wiese, l'un des collaborateurs de Fritz Bauer, qui a d'ailleurs inspiré le personnage principal du film, souligne que ce dernier accordait une grande importance à ce que les différentes fonctions hiérarchiques au sein du camp soient représentées parmi les 22 accusés : des membres de la direction du camp, des médecins, pharmaciens et infirmiers, des gardes, un chef de bloc, et un kapo qui s'était montré particulièrement cruel avec les détenus. Bauer redoutait que la procédure n'aboutisse à des procès séparés suivant les fonctions hiérarchiques exercées, ce qui n'aurait pas permis de comprendre et juger le système concentrationnaire dans son unité.

***Le Labyrinthe du silence* montre les difficultés auxquelles se heurtent les procureurs...**

Les anciens nazis avaient été massivement réintégrés dans la fonction publique, notamment dans la justice, ce qui entravait les poursuites. Cependant, depuis les années 50, la RFA est sous la pression des anciennes puissances d'occupation (Américains, Britanniques et Français), qui lui demandent des comptes sur les poursuites à l'encontre des criminels de guerre. C'est pour cette raison que les autorités ouest-allemandes créent la *Zentrale Stelle* de Ludwigsburg et qu'en 1965 le Bundestag prolonge le délai de prescription des assassinats perpétrés sous le nazisme. Car, au moment où s'achève le procès d'Auschwitz à Francfort, la plupart de ceux-ci sont prescrits selon le droit allemand.





Quelles ont été les répercussions de ces procès en Allemagne de l'Ouest ?

Les grands médias allemands couvrent très largement ces procès, celui d'Ulm en 1958 puis ceux de Francfort, de 1963 à 1968. L'opinion publique est bousculée. Le terme « *Vergangenheitsbewältigung* », qui signifie à la fois la « gestion » et la « maîtrise » du passé, apparaît alors. Il est omniprésent dans la presse et dans la société au cours des années soixante. Il sous-entend une sorte de devoir moral de tout pays démocratique, qui doit assumer son passé plutôt que de le mettre à distance.

**Le film montre néanmoins que la majorité de la population, est, de prime abord en tout cas, hostile à ces procès.**

ne faut pas oublier qu'à la fin de la guerre, on estime à 7,5 millions le nombre de membres du Parti nazi. L'adhésion au nazisme était massive pendant le III<sup>e</sup> Reich, elle a imprégné la société allemande. Des années après la guerre, de nombreux Allemands se sentent proches des accusés et estiment que tout n'est pas à jeter

dans le nazisme. Cependant, cette opinion ne peut s'exprimer publiquement. Il y a donc un décalage entre l'opinion publique, démocratique et éclairée, telle qu'elle s'exprime dans les médias, et ce que le philosophe allemand Theodor W. Adorno appelle alors « *l'opinion non-publique* », qui ne s'exprime pas publiquement et demeure liée au passé nazi.

**La clémence des peines prononcées a fait débat.**

On peut effectivement être critique sur la légèreté des peines prononcées, mais force est de reconnaître qu'il y a eu un nombre très important de procès. De 1949, date de la création de la République fédérale, jusqu'en 2009, plus de 106 500 personnes ont fait l'objet d'enquêtes judiciaires pour crimes commis sous le nazisme, et plus de 6 500 ont été condamnées. À l'issue du procès de Francfort, sur les 22 accusés, six seulement ont été condamnés à la prison à perpétuité, la peine de mort n'existant pas en Allemagne. Trois accusés ont été acquittés. Des responsables « *bureaucratiques* » du génocide ont été légèrement condamnés, voire pas du tout. Il est intéressant de rappeler que les peines requises contre des dirigeants et des agents du régime est-allemand après la réunification allemande ont été particulièrement sévères. Même si les crimes n'étaient pas comparables à ceux perpétrés à Auschwitz, les magistrats ouest-allemands ont prétendu ne pas vouloir « *reproduire les erreurs* » des procès de criminels nazis. Les crimes de bureau commis par des cadres de la RDA ont, par exemple, été bien plus sévèrement sanctionnés.

Comment *Le Labyrinthe du silence* a-t-il été accueilli à sa sortie en Allemagne en novembre 2014 ?

Il a été salué unanimement par la presse. Le passé nazi est évoqué sans difficulté aujourd'hui et les artistes s'en sont emparés depuis longtemps à l'instar de la pièce *L'Instruction*, écrite par Peter Weiss en 1965, jouée régulièrement dans les théâtres allemands. L'auteur s'inspire du procès d'Auschwitz auquel il a assisté. Il y décrit le chemin des victimes, de la rampe d'arrivée à Auschwitz jusqu'au four crématoire. Le roman de Bernhard Schlink, *Le Liseur*, histoire d'un jeune garçon amoureux d'une femme plus âgée qui s'avère être une employée du camp d'Auschwitz, s'inspire également du procès de Francfort. Les mentalités ont beaucoup évolué. La société allemande a finalement connu trois ruptures : celle des années 50, celle de mai 1968 où les étudiants mettent en cause leurs propres parents pour leur implication dans le régime nazi et enfin celle qui se produit au tournant des années 80-90, où l'on assiste à un véritable changement générationnel. La génération qui a vécu la guerre prend sa retraite et ceux qui accèdent aux fonctions, nés pendant ou après la guerre, sont prompts à mettre en cause les générations précédentes de manière très nette. On assiste même à une sorte d'acharnement tardif contre les criminels nazis puisqu'aujourd'hui encore, en février 2015, une poignée d'employés des camps d'Auschwitz et de Majdanek – des vieillards pour la plupart – font l'objet de poursuites judiciaires.

Propos recueillis par Magali Bourrel



Chapitre DVD	Minutage	Descriptif de la séquence
1	00:00:00 à 00:12:29	<p>Francfort-sur-le-Main, 1958. Scène de récréation. Un professeur offre du feu à un passant, Simon Kirsch, qui en le reconnaissant est pris de panique.</p> <p>TITRE</p> <p>Le jeune procureur Johann Radmann traite de petites affaires d'infractions routières en attendant de se voir confier un travail plus intéressant. Une jeune femme, Marlène Wondrak, comparait devant lui. Le procureur est ferme sur la sanction. La jeune femme ne peut payer, il règle l'amende pour elle, elle promet de le rembourser.</p> <p>Un journaliste, Thomas Gnielka, se présente au tribunal et rapporte le cas d'un ancien SS d'Auschwitz, aujourd'hui enseignant en exercice, identifié par Kirsch. Johann Radmann est le seul à s'intéresser à cette affaire. Il se voit refuser l'accès au Centre de documentation mais, réussi à prouver les faits et rend son rapport au Procureur Chef qui lui dit qu'il le transmettra au Ministère de l'Éducation.</p> <p>Johann annonce à Gnielka que Scultz, le professeur, est suspendu. Gnielka n'y croit pas. Le journaliste dénonce le fait que personne ne sache ce qui s'est réellement passé à Auschwitz. Johann se rend au lycée de Schultz et constate qu'il est encore en poste.</p>
2	00:12:29 à 00:28:07	<p>Les collègues de Radmann minimisent cet évènement. Il revoit Gnielka, lui dit qu'il avait raison. Le journaliste n'est pas étonné. Son affaire fait scandale dans la presse. Le Procureur Général, Fritz Bauer, accuse Radmann d'avoir diffusé des informations internes. Il considère le barrage de l'administration, régie par d'anciens nazis, comme une fatalité. Avoir servi à Auschwitz n'est pas un crime aux yeux de la loi et tous les délits sont prescrits depuis 3 ans... Tous sauf le meurtre.</p> <p>Johann retrouve Marlène à une fête chez Gnielka. En fin de soirée, Gnielka et Johann ramènent Simon, ivre, et en profitent pour fouiller dans ces documents ramenés d'Auschwitz après sa libération. Ils trouvent une liste de noms de SS ayant commis des assassinats. Le Procureur Général Fritz Bauer place Johann à la tête d'une commission destinée à faire comparaître les SS d'Auschwitz. Simon refuse de les aider « ma vérité, personne n'en veut ».</p> <p>Radmann demande à un commissaire de retrouver les SS de la liste, ce dernier se moque de lui.</p>
3	00:28:07 à 00:38:56	<p>Un pavé marqué d'une croix gammée est lancé à travers la fenêtre de Gnielka.</p> <p>Lors d'un interrogatoire, un rescapé d'Auschwitz affirme qu'« on y a tué des gens par centaines de milliers ».</p> <p>Johann n'est pas soutenu par ses pairs. Le Procureur Chef tente à son tour de le décourager au prétexte que 150 personnes avaient déjà été jugées à Nuremberg. « Ce serait la première fois qu'un pays jugerait ses soldats pour des faits de guerre ».</p> <p>Johann rencontre le père de Marlène.</p>
4	00:38:56 à 00:53:52	<p>Johann poursuit ses recherches au Centre de documentation où sont archivés des dossiers sur 8 000 SS d'Auschwitz et découvre quelle machine de mort était ce camp. Le responsable du Centre lui conseille d'abandonner ses recherches. Johann et Gnielka sont déterminés à exposer la vérité. Ils prient Simon de témoigner. Celui-ci finit par raconter son histoire, la perte de sa femme et de ses filles, jumelles, confiées naïvement au Docteur Mengele qui menait entre autres de terribles expériences sur les jumeaux.</p> <p>Les témoignages de rescapés s'enchaînent. Le procureur Haller rejoint Radmann dans son enquête. Sans coopération des administrations, ils décident d'éplucher tous les annuaires du pays pour retrouver les suspects.</p> <p>Cauchemar de Johann, qui rêve de Josef Mengele.</p> <p>Marlène ne veut pas rentrer chez elle où son père et ses anciens frères d'armes du 221ème bataillon de pionniers sont réunis. Ils vont à l'appartement de Johann, jonché de dizaines de dossiers, et font l'amour.</p>
5	00:53:52 à 01:09:02	<p>Johann retrouve la trace de Mengele à Buenos Aires. La police judiciaire laisse entendre qu'elle ne procédera pas à son arrestation. Un policier, M. Fischer, confie à Johann que Mengele revient régulièrement en Allemagne.</p> <p>Le Procureur Général Bauer lui demande de se contenter d'enquêter sur les autres suspects. Il s'occupera personnellement de Mengele.</p> <p>À la mort du père de Mengele, Johann et Gnielka se rendent au repas organisé pour ses funérailles mais ne l'y trouvent pas. Le docteur rentre à Buenos Aires sans encombre.</p> <p>Focalisé sur Mengele, Radmann a laissé filer un suspect. Le Procureur Général le recadre.</p> <p>Schultz est arrêté.</p>

6	01:09:02 à 01:21:23	<p>Au cours d'une soirée, un avocat offre à Radmann de rejoindre son cabinet.</p> <p>Le Procureur Général constitue une équipe ayant pour mission d'arrêter Adolf Eichmann et Josef Mengele en Argentine, en collaboration avec Radmann.</p> <p>Marlène inaugure son atelier de couture, entourée de Johann et leurs amis.</p> <p>Radmann parvient à faire arrêter l'adjoint du commandant au camp d'Auschwitz.</p> <p>Altercation avec le Procureur Chef qui dénigre ses méthodes et s'oppose à son enquête, tout en se défendant d'avoir adhéré au Parti nazi. Déterminé, Radmann enchaîne les arrestations et les interrogatoires.</p> <p>Les médias s'emparent de l'affaire.</p> <p>Simon est hospitalisé suite à une crise cardiaque. Il regrette de ne pas avoir pu réciter le kaddish pour ses filles, à Auschwitz. Il prie Radmann et Gnielka d'aller le faire pour lui.</p>
7	01:21:23 à 01:36:14	<p>Les Israéliens ont arrêté Eichmann. Bonn a refusé de demander son extradition, il ne pourra être jugé en Allemagne. Mengele s'est évaporé et ne fait plus partie des objectifs des enquêteurs. Radmann n'en démord pas et demande à Fischer de trouver le nom sous lequel voyage Mengele. Celui-ci est de passage en Allemagne. Radmann court en alerter Fischer mais apprend que ce dernier a été suspendu de ses fonctions. Mengele lui échappe à nouveau.</p> <p>La mère de Johann lui avoue que son père avait rejoint le Parti nazi, « comme tout le monde ».</p> <p>Nouveau cauchemar de Johann : Mengele a le visage de son père. Les mains, les yeux et la bouche de Johann sont cousus.</p> <p>L'employé du Centre de documentation lui conjure de ne pas le faire mais Johann veut savoir si son père était bien au Parti Nazi. Il part abattu. Sous l'emprise de l'alcool, il se dispute avec Marlène, l'accuse de travailler pour des femmes de nazis et lui annonce que son père à elle, a servi en Pologne. Ivre, Radmann demande à Gnielka comment il connaissait la signification de l'expression « abattu lors d'une évasion ». Gnielka lui apprend qu'il était surveillant à Auschwitz. Johann est effondré. Il se saoule et agresse des passants.</p>
8	01:36:14 à 01:52:14	<p>Radmann donne sa démission. Il rejoint le cabinet d'avocats qui l'avait sollicité, félicité par le Procureur Chef.</p> <p>Il se rend au chevet de Simon. Johann et Gnielka partent pour Auschwitz, dire le kaddish pour ses filles. Johann se remet en question. Gnielka le raisonne et le convainc de reprendre son enquête.</p> <p>La date du procès est fixée. Johann se réconcilie avec Marlène. Avant l'audience, Fritz Bauer lui dit sa fierté du travail accompli.</p> <p>Radmann et Haller entrent dans le tribunal. Les portes se referment sur eux.</p>
9	01:52:14 à 01:52:54	<p>CARTONS :</p> <p>« Le procès d'Auschwitz s'est ouvert en 1963. 211 survivants de ce camp de concentration et d'extermination ont raconté leur histoire.</p> <p>Ce fut le plus grand procès pénal de l'histoire de la RFA. Y furent jugés 19 membres de la SS qui avaient servi à Auschwitz.</p> <p>17 d'entre eux ont été condamnés. Durant les 20 mois du procès, aucun accusé n'a exprimé de remords ou de compréhension.</p> <p>Fritz Bauer est mort d'un infarctus en 1968.</p> <p>Josef Mengele a vécu au Brésil jusqu'en 1979 sans être inquiété. Il est mort noyé accidentellement.</p> <p>Ce procès marque un tournant dans l'histoire de la RFA. Il a rendu impossible le refoulement des crimes nazis.</p> <p>À la mémoire du Procureur Général Fritz Bauer, des procureurs Joachim Kügler, Georg Friedrich Vogel, Gerhard Wiese et du journaliste Thomas Gnielka. »</p>
10	01:52:54 à 01:57:47	Générique de fin

**Questionnaire de visionnage**

- a) Quel rôle ont joué les forces d'occupation alliées, notamment américaines, dans la dénazification ? Leur attitude a-t-elle évolué ? (Répondez avec l'aide éventuelle des **documents 1 à 5**, et du **document 8**)
- b) Quelle est la démarche juridique adoptée par les procureurs pour constituer leur dossier ? Pourquoi cette méthode ? Les contraintes légales ont-elles évolué depuis ? (Répondez avec l'aide éventuelle des **documents 7 et 9**)
- c) L'enquête sur les criminels d'Auschwitz est-elle longue ? Pour quelle raison ?
- d) Qui sont les individus mis en cause ?
- e) Quels arguments les accusés poursuivis par le parquet de Francfort avancent-ils pour leur défense ?
- f) Un criminel nazi obsède particulièrement le jeune procureur. Qui est-il ? Pourquoi sa capture lui importe-t-elle autant ? Pourquoi sa traque reste-t-elle vaine ? (Répondez avec l'aide éventuelle du **document 6**)

**Questionnaire de visionnage**

- a) Les institutions officielles de l'État allemand coopèrent-elles à la procédure menée par le parquet de Francfort ? Comment peut-on interpréter cette attitude ? (Répondez avec l'aide éventuelle du **document 8**)
- b) Dressez le profil du jeune procureur Johann Radmann. Comment s'exprime son désir de justice et quelles sont ses motivations ? Peut-on le considérer comme représentatif de la jeunesse allemande de son époque ?
- c) Dressez le profil du procureur général Fritz Bauer. Comment s'exprime son désir de justice et quelles sont ses motivations ? Se sent-il soutenu dans son action ?
- d) Dressez le profil du journaliste Thomas Gnielka. Comment s'exprime son désir de justice et quelles sont ses motivations ?
- e) Dressez le profil de l'ancien déporté Simon Kirsch. Pourquoi reste-t-il en retrait de l'instruction du procès d'Auschwitz alors qu'il devrait s'y sentir particulièrement impliqué ?
- f) Peut-on parler d'un « *pacte du silence* » au sein de la société allemande de 1958 ? Quelle est la part de l'ignorance ? Comment interpréter cette attitude collective ? (Répondez avec l'aide éventuelle du **document 9**)

Étude de séquence : de 01:13:12 à 01:14:57

- a) Qui sont les deux protagonistes de ce face-à-face ?
- b) Le procureur en chef peut-il être considéré comme un ancien nazi ?
- c) Pourquoi est-il hostile aux poursuites engagées par son jeune collègue Radmann ?
- d) Quelle est la position de son jeune contradicteur ?
- e) Qu'exprime leur confrontation ?

SP bildarchiv preussischer Kulturbesitz

## MILITARY GOVERNMENT OF GERMANY

### FRAGEBOGEN

#### PERSONNEL QUESTIONNAIRE

**WARNING.** Im Interesse von Klarheit ist dieser Fragebogen in deutsch und englisch verfaßt. In Zweifelsfällen ist der englische Text maßgeblich. Jede Frage muß so beantwortet werden, wie sie gestellt ist. Unterlassung der Beantwortung, unrichtige oder unvollständige Angaben werden wegen Zuwiderhandlung gegen militärische Verordnungen gerichtlich verfolgt. Falls mehr Raum nötig ist, sind weitere Bogen anzubetten.

**WARNING.** In the interests of clarity this questionnaire has been written in both German and English. If discrepancies exist, the English will prevail. Every question must be answered as indicated. Omissions or false or incomplete statements will result in prosecution as violations of military ordinances. Add supplementary sheets if there is not enough space in the questionnaire.

#### A. PERSONAL PERSONNEL

Name \_\_\_\_\_ Ausweis Karte Nr. \_\_\_\_\_  
 Name Surname Vorname Middle Name Christian Name Identity Card No.

Geburtsdatum \_\_\_\_\_ Geburtsort \_\_\_\_\_  
 Date of birth Place of birth

Staatsangehörigkeit \_\_\_\_\_ Gegenwärtige Anschrift \_\_\_\_\_  
 Citizenship Present address

Ständiger Wohnsitz \_\_\_\_\_ Beruf \_\_\_\_\_  
 Permanent residence Occupation

Gegenwärtige Stellung \_\_\_\_\_ Stellung, für die Bewerbung eingereicht \_\_\_\_\_  
 Present position Position applied for

Stellung vor dem Jahre 1933 \_\_\_\_\_  
 Position before 1933 \_\_\_\_\_

#### B. MITGLIEDSCHAFT IN DER NSDAP B. NAZI PARTY AFFILIATIONS

1. Waren Sie jemals ein Mitglied der NSDAP? Have you ever been a member of the NSDAP? yes, no. Dates.  
 Ja \_\_\_\_\_ Nein \_\_\_\_\_

2. Daten \_\_\_\_\_

3. Haben Sie jemals eine der folgenden Stellungen in der NSDAP bekleidet? Have you ever held any of the following positions in the NSDAP?  
 (a) REICHSLEITER, oder Beamter in einer Stelle, die einem Reichsleiter untersteht? Ja \_\_\_\_\_ Nein \_\_\_\_\_  
 Titel der \_\_\_\_\_  
 Stellung \_\_\_\_\_ Daten \_\_\_\_\_  
 REICHSLEITER or an official in an office headed by any Reichsleiter? yes, no; title of position; dates.

(b) GAULEITER, oder Parteibeamter innerhalb eines Gau? Ja \_\_\_\_\_ Nein \_\_\_\_\_  
 Daten \_\_\_\_\_ Amtsort \_\_\_\_\_  
 GAULEITER or a Party official within the jurisdiction of any Gau? yes, no; dates; location of office.

(c) KREISLEITER, oder Parteibeamter innerhalb eines Kreises? Ja \_\_\_\_\_ Nein \_\_\_\_\_  
 Titel der \_\_\_\_\_ Daten \_\_\_\_\_ Amtsort \_\_\_\_\_  
 KREISLEITER or a Party official within the jurisdiction of any Kreis? yes, no; title of position; dates; location of office.

(d) ORTSGRUPPENLEITER, oder Parteibeamter innerhalb einer Ortsgruppe? Ja \_\_\_\_\_ Nein \_\_\_\_\_  
 Titel der \_\_\_\_\_ Daten \_\_\_\_\_ Amtsort \_\_\_\_\_  
 ORTSGRUPPENLEITER or a Party official within the jurisdiction of an Ortsgruppe? yes, no; title of position; dates; location of office.

(e) Ein Beamter in der Parteikanzlei? Ja \_\_\_\_\_ Nein \_\_\_\_\_  
 Daten \_\_\_\_\_ Titel der \_\_\_\_\_ Stellung \_\_\_\_\_  
 An official in the Party Chancellery? yes, no; dates; title of position.

(f) Ein Beamter in der REICHSLEITUNG der NSDAP? Ja \_\_\_\_\_ Nein \_\_\_\_\_  
 Daten \_\_\_\_\_ Titel der \_\_\_\_\_ Stellung \_\_\_\_\_  
 An official within the Central NSDAP headquarters? yes, no; dates; title of positions.

(g) Ein Beamter im Hauptamt für Erziehung? im Amte des Beauftragten des Führers für die Überwachung der gesamten geistigen und weltanschaulichen Schulung und Erziehung der NSDAP? Ein Direktor oder Lehrer in irgendeiner Parteiausbildungsschule? Ja \_\_\_\_\_ Nein \_\_\_\_\_  
 Daten \_\_\_\_\_ Titel der \_\_\_\_\_ Stellung \_\_\_\_\_  
 An official within the NSDAP's Chief Education Office? in the office of the Führer's Representative for the Supervision of the Entire Intellectual and Politico-philosophical Education of the NSDAP? Or a director or instructor in any Party training school? yes, no; dates; title of position; Name of unit or school.

(h) Waren Sie Mitglied des KORPS DER POLITISCHEN LEITER? Ja \_\_\_\_\_ Nein \_\_\_\_\_  
 Daten der \_\_\_\_\_ Mitgliedschaft \_\_\_\_\_  
 Were you a member of the CORPS OF POLITISCHE LEITER? yes, no; Dates of membership.

(i) Waren Sie ein Leiter oder Funktionär in irgendeinem anderen Amte, Einheit oder Stelle (ausgenommen sind die unter C unten angeführten Gliederungen, angeschlossenen Verbände und betreuten Organisationen der NSDAP)? Ja \_\_\_\_\_ Nein \_\_\_\_\_  
 Daten \_\_\_\_\_ Titel der \_\_\_\_\_ Stellung \_\_\_\_\_  
 Were you a leader or functionary of any other NSDAP offices or units or agencies (except Formations, Affiliated Organizations and Supervised Organizations which are covered by questions under C below)? yes, no; dates; title of position.

(j) Haben Sie irgendwelche nahe Verwandte, die irgendeine der oben angeführten Stellungen bekleidet haben? Ja \_\_\_\_\_ Nein \_\_\_\_\_  
 Wenn ja, geben Sie deren Namen und Anschriften und eine Bezeichnung deren Stellung an \_\_\_\_\_  
 Have you any close relatives who have occupied any of the positions named above? yes, no; if yes, give the name and address and a description of the position.

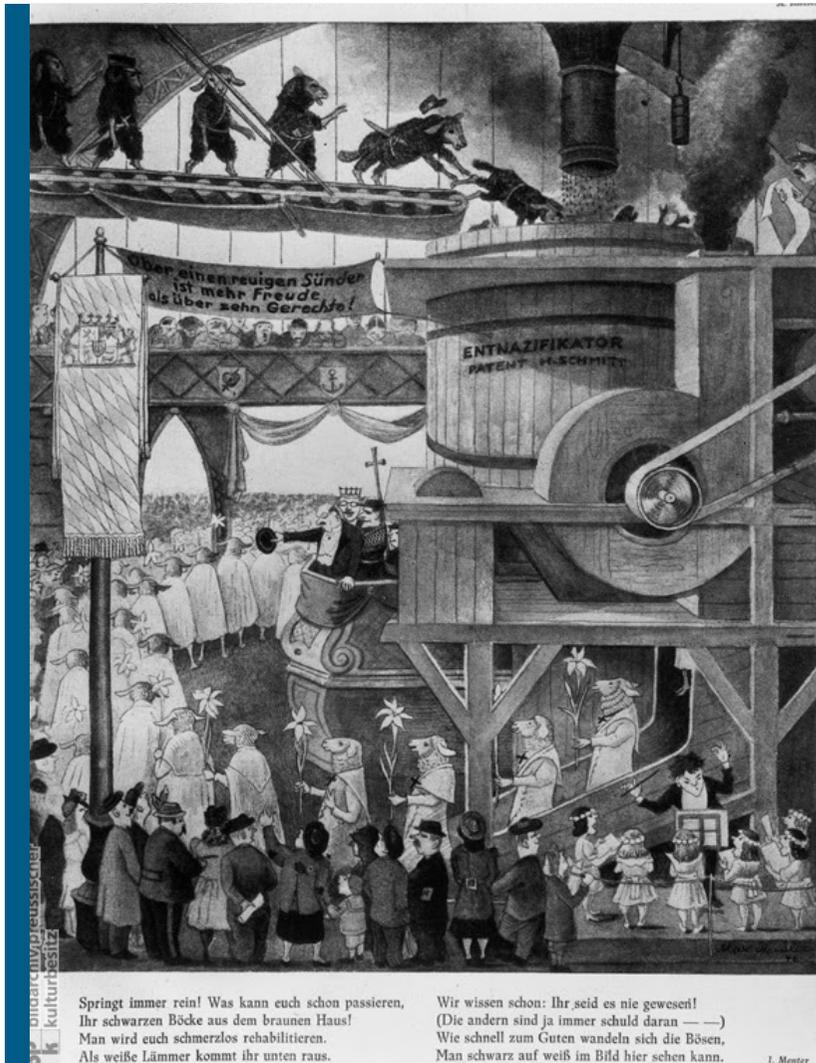
#### C. TÄTIGKEIT IN NSDAP HILFSORGANISATIONEN C. NAZI "AUXILIARY" ORGANIZATION ACTIVITIES

Geben Sie hier an, ob Sie ein Mitglied waren und in welchem Ausmaße Sie an den Tätigkeiten der folgenden Gliederungen, angeschlossenen Verbände und betreuten Organisationen teilgenommen haben.  
 Indicate whether you were a member and the extent to which you participated in the activities of the following Formations, Affiliated Organizations or Supervised Organizations.

## Document 1 – Questionnaire de dénazification (1946)

Première page du « Fragebogen », formulaire bilingue de 131 questions distribué à 13 millions d'Allemands de plus de 18 ans. Ceux-ci devaient y décliner leur identité, et rendre compte de leur participation aux institutions nazies ainsi que de leurs activités pendant la Seconde Guerre mondiale.

**Document 2 - Dessin de Max Radler intitulé : « Le Noir deviendra Blanc, ou la dénazification automatique », paru dans la revue satirique Simplizissimus en 1946.**



Texte de la légende sous le dessin : « Sautez là-dedans ! Que peut-il vous arriver, vous les moutons noirs de la maison brune ! Vous serez réhabilités sans douleur. Nous le savons : vous ne serez pas impliqués ! (Les coupables ce sont toujours les autres). Admirez la transformation immédiate du Mal en Bien. Ici vous pouvez le voir en noir et blanc ».

Après être passés dans le « dénazificateur » sous l'oeil d'un officier des forces d'occupation (visible en haut à droite), les moutons bruns (couleur de la tenue du parti nazi) ressortent blanchis avant d'être accueillis par le gouvernement régional de Bavière et des représentants de l'Église catholique. Au-dessus d'eux, une banderole proclame : « Il y aura plus de joie pour un pécheur repentant que pour dix justes » (citation faisant référence à l'Évangile selon saint Luc).

([http://germanhistorydocs.ghi-dc.org/sub\\_image.cfm?image\\_id=2523](http://germanhistorydocs.ghi-dc.org/sub_image.cfm?image_id=2523))

## Document 3 - Banc des accusés au Procès des médecins (décembre 1946-août 1947).

Ce fut le premier des 12 procès pour crimes de guerre organisés à Nuremberg contre des décideurs nazis par des tribunaux militaires américains, consécutivement au procès international mondialement connu qui avait jugé au préalable les principaux dirigeants survivants du régime.



(Source : wikipedia commons)



## Document 4 – Numéro du 22 juin 1948 du Die Neue Zeitung, dont le sous-titre signifie : « Un journal américain pour la population allemande ».

Publié de 1945 à 1949 sous l'égide de l'armée américaine, cet organe de presse avait pour finalité explicite de « rééduquer » aux valeurs démocratiques les Allemands endoctrinés par le nazisme. Son tirage atteignit jusqu'à 2,5 millions d'exemplaires.

## Document 5 – Bilan de la dénazification dans les zones occidentales

(arrêté au 31 août 1949 pour la zone américaine et au 28 février 1950 pour les deux autres zones)

	Nombre de cas traités	Catégorie 1 (principaux coupables)	Catégorie 2 (coupables)	Catégorie 3 (peu compromis)	Catégorie 4 (suiveurs)	Catégorie 5 (exonérés)	Procédures suspendues (amnisties et autres)
Zone américaine	950 126 100%	1654 0,17%	22 122 2,33%	106 422 11,20%	485 057 51,05%	18 454 1,94%	316 417 33,30%
Zone britannique	2 041 454 100%	Non connu	Non connu	27 177 1,33%	222 028 10,87%	1 191 930 58,39%	600 319 29,41%
Zone française	669 068 100%	13 0,002%	939 0,14%	16 826 2,51%	298 789 44,66%	3489 0,52%	349 013 52,16%

Source : Marie-Bénédicte Vincent (dir.), *La Dénazification*, Tempus Perrin, 2008, p.32.

## Document 6 – Le Dr Josef Mengele (1911-1979), surnommé « L'Ange de la Mort », en tenue d'officier SS.



Source :

<http://decoengel.deviantart.com/art/Mengele-in-Colour-286188586>

## Document 7 – Le « procès d'Auschwitz » à Francfort (décembre 1963-août 1965)

*Le premier « Procès de Francfort » avait pour nom « Strafsache gegen Mulka und andere ». Il était et reste le plus important procès intenté devant les tribunaux ouest-allemands contre des criminels nazis. Ce procès occupe une place à part aussi bien en termes mémoriels qu'au plan de l'histoire du droit. À la fin de la cinquième décennie du « siècle de la barbarie », la certitude faisait son chemin dans la sphère politique, dans la justice et dans une partie critique de l'opinion que les crimes de masse perpétrés par les nazis n'étaient de loin pas élucidés et que de nombreux « exécuteurs » (Täter, auteurs des crimes) vivaient en Allemagne fédérale sans être inquiétés. Or, le « Procès de Francfort » n'était ni le premier, ni le seul procès hautement complexe – si l'on considère les années 1960 – à être intenté aux auteurs de l'Holocauste. [...] Toutefois, l'affaire « Strafsache gegen Mulka und andere » a rencontré l'écho médiatique le plus considérable et a, ultérieurement, concentré l'attention des historiens de la manière la plus prononcée.*

*Parmi les camps dans lesquels les Allemands ont exécuté l'assassinat des Juifs d'Europe sur ordre de leur régime criminel, Auschwitz occupe une place particulière parce que c'est à cet endroit qu'il y a eu le plus grand nombre de victimes en comparaison avec les autres camps de la mort (Treblinka, Sobibor, Belzec, Chelmno, Majdanek), un million de Juifs y ont été assassinés, et aussi parce qu'un nombre non-négligeable de survivants pouvait témoigner des crimes de masse. En outre, à partir des années 60 au plus tard, Auschwitz est entré dans la conscience des Allemands en tant que lieu de commémoration et ancien lieu d'exécution des crimes de masse. [...] Le nom de lieu « Auschwitz » s'est ainsi progressivement imposé comme symbole emblématique du crime perpétré par les nazis contre l'humanité. [...]*

*C'est sur l'initiative [du procureur général] Fritz Bauer que le Bundesgerichtshof [la Cour fédérale] a décidé, au printemps de 1959, de fixer le for juridique des cas se rapportant à Auschwitz au tribunal de Francfort. Grâce à cette décision, le Parquet de Francfort a pu enquêter de manière systématique sur les exécuteurs d'Auschwitz. La tâche à laquelle les procureurs étaient confrontés était immense. Plus de 1000 noms de membres des SS qui avaient servi à Auschwitz ont été réunis par les enquêteurs. À l'époque, les responsables de l'enquête ne pouvaient pas compter sur des résultats issus de la recherche historique. [...] Les seules sources accessibles consistaient en des rapports effectués par des survivants d'Auschwitz. [...]*

*La justice ouest-allemande a mis en accusation les exécuteurs d'Auschwitz en vertu du code pénal de 1871. L'arsenal juridique que les Alliés avaient mis en place avec les procès de Nuremberg a été rejeté par la politique et les autorités judiciaires de la RFA [République fédérale allemande]. Des considérations touchant aux fondements du droit, comme la prise en compte de la non-rétroactivité des lois ancrée dans la Grundgesetz [constitution, loi fondamentale] ont conduit les autorités judiciaires à traiter le génocide perpétré par les nazis au moyen d'une division du travail impliquant l'ensemble de l'appareil d'état comme de la « criminalité normale ». [...]*

*Des juristes en poste auprès des autorités judiciaires ont fourni au début des années 60 un travail que les historiens allemands n'étaient pas encore prêts à effectuer.*

Extrait de la préface de Raphael Gross et de Werner Renz à l'édition de sources publiée par l'Institut Fritz Bauer : *Der Frankfurter Auschwitz-Prozess* (1963-1965), Frankfurt/New York, 2013.

Traduction par le site A l'Encontre.

<http://alencontre.org/europe/allemande/il-y-a-50-ans-le-proces-de-francfort-auschwitz.html>

## Document 8 – Berlin veut enquêter sur son passé nazi

*Le ministre allemand des Affaires étrangères, Joschka Fischer, propose de créer une commission pour enquêter sur le passé de son ministère.*

*Le personnel du ministère allemand des Affaires étrangères a apporté, lundi 18 avril, un « large soutien » à une proposition de son ministre Joschka Fischer de mettre en place une commission d'historiens pour enquêter sur le passé nazi du ministère.*

*La proposition a été discutée lors d'une assemblée générale ordinaire du personnel et seules quelques voix isolées ont contesté le projet, a précisé une source proche des participants.*

*Joschka Fischer estime qu'en matière de travail de mémoire, il y a un gros « besoin de rattrapage » au ministère, a rappelé lundi son porte-parole Walter Lindner. Néanmoins, il reste encore à clarifier précisément la composition et les termes de la mission qui sera confiée à la commission indépendante d'historiens. Cela devrait intervenir prochainement.*

*Joschka Fischer a réaffirmé devant le personnel qu'il souhaitait que la commission mette en lumière le rôle du ministère sous le III<sup>e</sup> Reich et les éventuelles ruptures et continuités dans le personnel après-guerre.*

*La consultation du personnel intervient après une fronde de quelque 70 salariés du ministère, parmi lesquels l'ambassadeur en Suisse Frank Elbe, mis depuis à la retraite anticipée, à l'encontre d'une décision de Joschka Fischer de ne plus rendre d'hommages posthumes aux anciens diplomates qui ont été membres du parti national-socialiste NSDAP.*

*Une proposition controversée*

*L'irritation est d'autant plus forte que certains accusent l'ancien militant d'extrême gauche devenu ministre de condamner arbitrairement tous les anciens nazis, sans distinguer ceux qui ont effectué une sincère conversion à la démocratie après-guerre.*

*Une telle commission serait « presque une insulte à l'encontre des anciens ministres Hans-Dietrich Genscher, Klaus Kinkel et Walter Scheel », a estimé lundi un ancien ministre délégué aux Affaires étrangères, le libéral Helmut Schaefer.*

*Au motif qu'on « ne peut pas jeter l'eau sale quand on ne dispose pas d'eau propre », le chancelier Konrad Adenauer avait toléré au début des années 50 l'embauche de nombreux anciens nazis au ministère. Mais les chercheurs sont d'accord : à lui seul, le critère de l'appartenance au NSDAP n'est pas déterminant pour réaliser une « épuration ».*

*Joschka Fischer l'a implicitement admis en consentant à ce que les anciens ministres des Affaires étrangères Walter Scheel, 85 ans, et Hans-Dietrich Genscher, 78 ans, soient honorés quand ils viendraient à décéder : tous deux avaient été, sous le III<sup>e</sup> Reich, membres du NSDAP.*

Site du Nouvel Observateur, article publié le 22 avril 2005 à 09h42

<http://tempsreel.nouvelobs.com/monde/20050418.OBS4382/berlin-veut-enqueter-sur-son-passe-nazi.html>

## Document 9 – Derrick, l'ancien Waffen-SS chassé des écrans manu militari

*Habitué depuis des décennies à la case du début d'après-midi, l'inspecteur Derrick, connu pour ses méthodes d'investigation lentes et persuasives lui évitant le plus souvent de recourir à une arme, ne finira pas la saison sur France 3.*

*Après les révélations sur le passé de Waffen-SS de son célèbre interprète, Horst Tappert, la chaîne publique française a en effet décidé qu'elle ne diffuserait plus la célèbre série allemande, après un dernier épisode le 24 mai. Cette décision accompagne celles, du même ordre, prises par les télévisions allemandes, néerlandaises et belges, publiques ou privées.*

*Le 25 avril, c'est le quotidien allemand Frankfurter Allgemeine Zeitung (FAZ) qui, le premier, publie un article révélant le passé de l'acteur, en s'appuyant sur le travail du sociologue Jörg Becker. [...]*

*Après avoir interrogé le Centre d'information des proches de soldats de la Wehrmacht tombés au combat (WASSt), Jörg Becker a découvert que Horst Tappert était entré dans la Waffen-SS en 1943, à l'âge de 19 ans.*

*Né en 1923, décédé en 2008, l'acteur connu dans le monde entier pour le rôle de Derrick, puisque la série s'est vendue dans 102 pays différents, aurait précisément d'abord été réserviste auprès d'une batterie antiaérienne à Arolsen (ouest) avant de rejoindre un régiment de chars de la 3e division de Panzer-SS Totenkopf engagée sur le front de l'Est, en Ukraine, sans que l'on sache où lui-même se trouvait. Tout juste sait-on qu'il avait « le grade le plus bas parmi les soldats », comme le précise l'historien Jan Erik Schulte, spécialiste des SS, cité sur le site Internet du Spiegel.*

*Le sociologue Jörg Becker pas plus que l'article de la FAZ ne précisent, toutefois, les circonstances dans lesquelles le simple soldat Horst Tappert a intégré cette unité. Ni s'il était alors un nazi convaincu.*

*L'acteur, y compris dans son livre de souvenirs Derrick et moi [...] avait tu toute son existence ce très lourd passé. Avare de confidences lorsqu'il était interrogé sur la manière dont il avait passé la guerre, il confiait [...] qu'il avait été incorporé au sein la Wehrmacht, qu'il fut ambulancier, arrêté par les Américains, et qu'il passa toute la fin du conflit en détention, rappelle la FAZ.*

*Une histoire allemande tristement banale, en somme, sans comparaison avec le fait d'avoir appartenu à [la SS] constitué[e] au départ exclusivement de membres nationaux-socialistes convaincus [...]: une armée politique.*

*Cela signifie-t-il que Horst Tappert, qui n'est plus là pour s'expliquer, était un nazi à coup sûr? « Les documents dont nous disposons pour le moment ne permettent pas de comprendre les circonstances de son engagement, ni s'il a été soumis à des pressions au moment de s'engager », répond en substance Jan Erik Schulte au Spiegel. [...] De fait, la réponse, comme souvent, n'est pas simple.*

*Si jusqu'en 1940, la Waffen-SS, qui compte alors environ 100 000 membres, est encore exclusivement constituée de volontaires devant prouver leur filiation aryenne [...], ce n'est plus aussi vrai trois ans plus tard. Renonçant à l'engagement volontaire, elle [...] comble les vides dans ses divisions [...] par l'enrôlement ordinaire.*

*En Allemagne, où Horst Tappert est depuis des décennies une icône télévisuelle, symbole de l'Allemagne fédérale d'avant la réunification, et plus encore depuis sa mort en 2008, la consternation est totale depuis la révélation de cette nouvelle. Dans le Land de Bavière, où se déroule la série, le ministère de l'Intérieur envisage de retirer [au défunt] le titre de « commissaire honoraire de la police bavaroise » qu'il se vit décerner en 1980.*

*La chaîne de télévision publique ZDF, qui a produit les [...] 281 épisodes de Derrick entre 1973 et 1997 et rediffusait la série intégralement depuis 2011, a annoncé, quelques jours seulement après les révélations, qu'elle ne diffuserait plus d'épisodes, pas plus que son réseau de chaînes filiales, a indiqué son porte-parole Peter Bogenschütz, qui s'est dit « surpris et choqué ». [...]*

Site du journal *La Croix*, article de Jean-Yves Dana publié le 5 mai 2013 à 16h45

<http://www.la-croix.com/Culture/Television/Derrick-l-ancien-Waffen-SS-chasse-des-ecrans-manu-militari-2013-05-05-956537>

## **Document 10 – Allemagne: une justice bien tardive pour les criminels nazis**

*BERLIN (AFP) - L'arrestation cette semaine en Allemagne d'un nonagénaire soupçonné de complicité de meurtres dans le camp de concentration d'Auschwitz, où il aurait été gardien, a rouvert un débat sur le sens d'une justice aussi tardive.*

*Des associations de survivants de l'Holocauste et historiens ont salué ce souci de poursuivre les derniers criminels de guerre en vie, mais d'autres voix ont mis en doute l'intérêt de faire comparaître des personnes âgées et diminuées.*

*La police allemande a interpellé lundi Hans Lipschis, 93 ans. Un médecin a jugé apte à la détention ce vieillard, numéro 4 sur la liste des criminels les plus recherchés du Centre Simon Wiesenthal.*

*Veuf, né en Lituanie, il vivait depuis une trentaine d'années à Aalen, dans le sud-ouest de l'Allemagne.*

*Environ 70 ans après les faits, la justice allemande a préféré ne pas le laisser en liberté, évoquant un risque de fuite.*

*Le Parquet de Stuttgart le « soupçonne fortement » d'avoir été gardien dans le camp de concentration nazi d'Auschwitz, dans l'actuelle Pologne, de 1941 à 1945. Lipschis prétend y avoir travaillé comme cuisinier.*

*La condamnation à cinq ans de prison en mai 2011 de John Demjanjuk, un apatride d'origine ukrainienne, également âgé de 93 ans, pour participation à des meurtres de Juifs quand il était gardien dans un camp de concentration, a marqué un changement d'attitude de la justice allemande. Elle a considéré que sa fonction dans le camp faisait de lui un complice des meurtres commis, même sans preuves d'acte criminel.*

*L'Office de Ludwigsburg, qui gère les dossiers du nazisme depuis 1958, avait indiqué début avril vouloir entamer une procédure contre 50 anciens gardiens d'Auschwitz-Birkenau à travers le pays, âgés d'environ 90 ans.*

*Depuis le procès des principaux dirigeants nazis à Nuremberg en 1945 et 1946, 106.000 soldats allemands ou nazis ont été accusés de crimes de guerre. Environ 13000 ont été jugés et la moitié condamnés, a indiqué Ludwigsburg.*

Site du *Nouvel Observateur*, article publié le 8 mai 2013 à 10h35

<http://tempsreel.nouvelobs.com/monde/20130508.AFP2124/alle-magne-une-justice-bien-tardive-pour-les-criminels-nazis.html>

## 1/ Der Titel des Films

Sie werden sich gleich einen Film ansehen, dessen Titel „*Das Labyrinth des Schweigens*“ lautet.  
Stellen Sie Hypothesen auf: Worum geht es in diesem Film?

## REDEMITTEL : COMMENT FORMULER UNE HYPOTHÈSE

## À l'aide de verbes

- ich vermute, dass ... + Vfin conj.
- ich glaube, dass ... + Vfin conj.
- ich nehme an, dass ... + Vfin conj.
- es ist möglich, dass ...+ Vfin conj.

## À l'aide de verbes de modalité

- es mag sein, dass ... + Vfin conj.
- es kann sein, dass ... + Vfin conj.
- es könnte sein, dass ... + Vfin conj.

## À l'aide d'adverbes

- vermutlich + V2 ...
- vielleicht + V2 ...
- möglicherweise + V2 ...
- (höchst)wahrscheinlich + V2 ...

.....

.....

.....

.....



## 3/ Der Trailer

Sehen Sie sich den Trailer zwei- oder dreimal an.

Notieren Sie sich zuerst einmal Wörter und Ausdrücke, die in den Trailer eingeblendet werden.

.....

.....

.....

.....

Ergänzen Sie anschließend das lückenhafte Skript dieses Trailers mit den passenden Wörtern!

**Lehrer Alois Schulz:** Der ....., der macht das schon. Er ist der Kapitän.

**Journalist Gnielka:** Da draußen läuft ein Mörder frei herum, ..... der Waffen-.....

**Journalist Gnielka:** Interessiert es Sie? Sie?

**Anwalt Johann Radmann:** Die größte Menschheitskatastrophe gerät hier einfach in .....! Wovon reden Sie denn?

**Journalist Gnielka:** Dass ein deutscher Staatsanwalt nicht weiß, was in ..... passiert ist, ist eine .....! Das ist alles Propaganda.

**Otto Haller:** Die ..... dürfen rumlaufen und Geschichten erfinden...

**Generalstaatsanwalt Bauer:** Haben wir eine konkrete .....? Ein konkretes .....,?

**Parker:** 10 Millionen ..... Diese Idioten haben alles aufgeschrieben.

**Anwalt Johann Radmann:** Herr Generalstaatsanwalt Bauer, das sind offizielle Listen von der ..... Auschwitz. Das sind doch ..... oder?

**Otto Haller:** Wer sind eigentlich unsere .....?

**Anwalt Johann Radmann:** Alle

**Otto Haller:** Wie alle?

**Anwalt Johann Radmann:** Alle, die dort gedient haben.

**Kommissar:** Das waren doch Soldaten? Das war doch ihre .....

**Simon Kirsch:** Dieses Land will Zuckerguss, es will die Wahrheit nicht wissen!

**Anwalt Johann Radmann:** Ich würde gerne mithelfen, bei den .....

**Generalstaatsanwalt Bauer:** Herr Radmann, Sie werden nicht ..... Sie werden diese Ermittlungen .....

**Anwalt Johann Radmann:** Mein letzter Fall war Fahren ohne Fahrerlaubnis.

**Anwalt Johann Radmann:** Ich will ....., was dort passiert ist.

**Oberstaatsanwalt Walter Friedberg:** Wissen Sie, was Sie da anrichten? Wollen Sie dass sich jeder junge Mensch in diesem Land fragt, ob sein Vater ein ..... ist?

**Anwalt Johann Radmann:** Ich will, dass diese .....und dieses .....endlich aufhören! Wir haben Grund anzunehmen, dass im Lager .....begangen wurden.

**Überlebender Bichinsky:** Da wurden ....., Hunderttausende.

**Anwalt Johann Radmann:** Mengele ist in Buenos Aires. Das ist der .....

**alter BKA-Mann:** Südamerika, das ist so ..... weg.

**Generalstaatsanwalt Bauer:** Die Deutschen müssen sehen, was da für Verbrechen ..... wurden, von ganz normalen Menschen.

**Marlene (Johanns Freundin):** Du bist ..... geworden. Du siehst nur noch das Schlechte. Du bist .....

**Schulz:** Dich sollte man ....., du Lump!

**Anwalt Johann Radmann:** Sagen Sie endlich die .....

4/ Historischer Kontext

REDEMITTEL : COMMENT DATER UN ÉVÉNEMENT / UNE ÉPOQUE

En indiquant un jour : - am (3. Oktober)	En indiquant un mois : - im (November)	En indiquant une année : - im Jahre 2014 OU Ø 2014	En indiquant une décennie : - in den achtziger Jahren
---	---	---	--

Im Trailer haben Sie die Wörter „SS“, „Wiederaufbau“ und „Wirtschaftswunder“ gesehen, gelesen und notiert. Was steckt dahinter? Erklären Sie mit Ihren eigenen Wörtern.

SS

.....

.....

Wiederaufbau

.....

.....

Wirtschaftswunder

.....

.....

Den Namen Adenauer haben Sie auch gehört. Wer war dieser Mann?

.....

.....

.....

.....

## 5/ Auschwitz und sein Symbol

Besuchen Sie folgende Internetseite des LMOs bzw. des Lebendigen Museums Online

<https://www.dhm.de/lemo/kapitel/der-zweite-weltkrieg/voelkermord/vernichtungslager-auschwitz.html>, um sich über das Konzentrationslager Auschwitz zu erkundigen und vervollständigen Sie unten stehende Tabelle mit den passenden Informationen.

Gründungsjahr	
Kommandant	
ursprüngliche Aufnahmekapazität	
Funktion	
Aufnahmekapazität ab Mai 1941	
Gefangene Anfang September 1941	
Todesursachen der Gefangenen bis Februar 1942	
Funktion ab Anfang 1942	
Zahl der Opfer	

## NICHT ZU VERGESSEN

Auschwitz war das größte und mit dem höchsten technischen Aufwand betriebene nationalsozialistische Konzentrations- und Vernichtungslager. Dort sind den Gaskammern, Gifteinjektionen und Erschießungen sowie schwerster Arbeit, Krankheit und Verhungern insgesamt mehr Menschen zum Opfer gefallen als in jedem anderen Vernichtungslager. Neben Auschwitz-Birkenau, das ab Sommer 1942 zum zentralen Deportationsziel nahezu aller europäischen Juden im deutschen Herrschaftsbereich wurde, existierten mit Majdanek, Chelmno, Belzec, Sobibor und Treblinka weitere Vernichtungslager im Generalgouvernement und im Warthegau, in denen 2 000 000 Menschen – hauptsächlich polnische Juden – ermordet wurden.

## 6/ «Technischer» Wortschatz

Mit dem Trailer haben Sie sicherlich herausgefunden, dass die Hauptfigur des Films ein Anwalt bzw. Johann Radmann ist, der sich mit der NS-Vergangenheit seiner Zeitgenossen konfrontiert. Deshalb ist es notwendig, sich mit bestimmten Vokabeln vertraut zu machen.

In den folgenden Seiten finden Sie gewisse wichtige Wortfelder, um die Handlung zu verstehen. Suchen Sie die Bedeutung der Wörter mit Hilfe eines zweisprachigen Wörterbuchs.

## RUND UM NS-Vergangenheitsbewältigung

verschweigen (ie, ie, ei)		auf/arbeiten	
tot/schweigen (ie, ie, ei)		die Aufarbeitung	
verdrängen		bewältigen	
die Verdrängung		die Bewältigung	
verjährt sein		sich auseinander/setzen	
die Verjährung		die Auseinandersetzung	
das Geheimnis (se)		auf/klären	
etw (Akk) geheim halten (ie, a, ä)		die Aufklärung	
den Mund halten (ie, a, ä)			
Schwamm drüber			
vergessen (a, e, i)		sich an + Akk erinnern	
in Vergessenheit geraten (ie, a, ä)		die Erinnerung (en) an + Akk	
unter + Akk einen Schlussstrich ziehen (o, o, ie)		jdn (Akk) zur Verantwortung ziehen (o, o, ie)	
Tabu sein		das Gewissen	
lügen (o, o, ü)		auf dem Gewissen haben	
jdn an/lügen (o, o, ü)		die Gewissensbisse	
die (Not)Lüge (n)		die Schande	
der Lügner (-)		sich für + Akk schämen	
der Heuchler (-)		die Verantwortung (en)	
heuchlerisch			

## RUND UM NS-Vergangenheit

der Krieg (e)		der Hauptsturmführer (-)	
die Front		der Unterscharführer (-)	
die Ostfront		der Adjutant (en / en)	
die Befreiung		der Nationalsozialismus	
das Konzentrationslager (-) das KZ		die NSDAP	
das Vernichtungslager (-)		die Partei (en)	
das Schutzhaftlager (-)		das Mitglied (er)	
stationiert sein		der Nationalsozialist (en / en)	
		der Nazi (s)	
der Häftling (e)		der Gegner (-)	
der Gefangene (r)		der Feind (e)	
die Gaskammer (n)		das Opfer (-)	
jdn (Akk) vergasen		der Jude (n / n)	
jdn (Akk) hetzen		der Behinderte (r)	
interniert sein		der Kommunist (en / en)	
auf jdn (Akk) schießen (o, o, ie)		der Zigeuner (-)	
jdn (Akk) erschießen (o, o, ie)		der Widerstand	
das Hakenkreuz		Widerstand leisten, widerstehen (a, a, e)	
verprügeln		ohnmächtig werden (u, o, i)	
verwunden		in Ohnmacht fallen	
verletzen		sterben (a, o, i)	
die Peitsche (n)		der Überlebende (r)	
an der Rampe selektieren		(spurlos) verschwinden (a, u, i)	
die Endlösung		jdn (Akk) vermissen	
aus/wählen			

## RUND UM Justiz

die Justiz		jdn (Akk) an/zeigen	
der Jurist (en / en)		die Anzeige (n)	
das Recht		jdn (Akk) an/klagen	
gerecht		der Angeklagte (r)	
die Gerechtigkeit		auf der Anklagebank sitzen (a, e, i)	
das Gesetz (e)		die Anklage (n)	
das Grundgesetz		die Verteidigung	
der Anwalt (¨e)		jdn (Akk) verteidigen	
der Staatsanwalt (¨e)		der Verdacht	
die Staatsanwaltschaft		unter Mordverdacht stehen (a, a, e)	
der Oberstaatsanwalt (¨e)		verdächtig	
der Mandant (en / en)		der Tatverdächtige (r)	
die Strafe (n)		die Straftat (en)	
jdn (Akk) bestrafen		die Tat (en), die Haupttat (en)	
bestraft werden (u, o, i)		der Täter (-)	
die Bestrafung		die Tatzeit	
lebenslang		jdn (Akk) beschuldigen	
der Freiheitsentzug		der Beschuldigte (r)	
das Gefängnis (se)		(un) schuldig	
jdn (Akk) ins Gefängnis stecken		die (Un)Schuld	
hinter Gitter			
jdn (Akk) verhaften, inhaftieren			
die Verhaftung			
die Haft		das Delikt (e)	
der Haftbefehl (e)		das Verbrechen (-)	

etw (Akk) befehlen (a, o, ie)		begehen (i, a, e), verüben	
die Haftstrafe		der Verbrecher (-)	
eine Haftstrafe von ... Jahren beantragen		der Kriminelle (r)	
der Antrag (¨e)		der Diebstahl (¨e)	
die Untersuchungshaft		die Entwendung (en)	
die Polizei		die Entführung (en)	
die Polizeiwache		der Mord (e)	
in Gewahrsam		der Mörder (-)	
gegen + Akk ermitteln		jdn (Akk) ermorden	
die Ermittlung (en)		die Beihilfe zum Mord	
die Fahndung (en)		jdn (Akk) um/bringen (a, a, i)	
fahnden		der Vorsatz (¨e)	
das Verhör (e)		vorsätzlich	
jdn (Akk) verhören		das Gericht (e)	
der Beweis (e)		vor Gericht stellen	
das Beweismaterial		vor/laden (u, a, ä)	
etw (Akk) beweisen (ie, ie, ei)		die Vorladung	
der Nachweis (e)		das Urteil (e)	
etw (Akk) nach/weisen (ie, ie, ei)		urteilen	
der Zeuge (n /n)		verurteilen	
bezeugen		der Prozess (e)	
aus/sagen		einen Prozess führen	
die Aussage (n)		der Schauprozess (e)	
die Verhandlung (en)		das Wiedergutmachungsgeld	

## 1/ Inhaltsangabe

Ergänzen Sie folgenden Lückentext, der die Handlung des Films zusammenfasst.  
Folgende Wörter fehlen im Text, sind aber hier alphabetisch geordnet.

Ablehnung – Bemühungen – Ermittlungen – Gefangene – gefruchtet – Gericht – gutgeheißen – kündigt – Prozess – scheitert – Staatsanwalt – streitet – Täter – Unterlagen – Vergessenheit – verhaften – Vernichtungslagers – Widerstands – Wirtschaftswunders – Zeugen

Ende der 1950er Jahre, zur Zeit des deutschen ....., geraten die Ereignisse des Zweiten Weltkriegs langsam in .....

Als der Journalist Thomas Gnielka im ..... der Stadt Frankfurt-am-Main einen ehemaligen Wärter des ..... Auschwitz anzeigen möchte, den sein Bekannter Simon Kirsch als Lehrer auf einem Schulhof gesehen hat, stößt dies auf breite .....

Der junge ..... Johann Radmann befasst sich jedoch mit dem Fall und beginnt mit Unterstützung des Generalstaatsanwalts Fritz Bauer mit den .....

Radmann sucht nach Tätern und ....., die die Verbrechen im KZ bezeugen können. In der Wohnung des Malers Kirsch finden Radmann und Gnielka eine Liste mit SS-Leuten, die ..... im KZ getötet haben. Die aufgelisteten ..... finden er und seine Mitarbeiter in Telefonbüchern der gesamten Bundesrepublik.

Weitere ..... kann er im Document Center der Amerikaner in Frankfurt auftreiben.

Trotz hinhaltenden ..... der Behörden kann Radmann die ersten Täter ..... lassen, u. a. den Adjutanten des Lagerkommandanten Rudolf Höß namens Robert Mulka. Seine ....., den SS-Arzt Josef Mengele festzusetzen, scheitern allerdings.

Die Schwierigkeiten, denen Radmann bei seinen Ermittlungen begegnet, zerran an seinen Nerven; er beginnt zu trinken. Die Beziehung zu seiner Freundin Marlene ..... Mit seiner Mutter ..... er über die Rolle seines Vaters während der NS-Zeit. Er überwirft sich mit seinem Mitstreiter Gnielka und ..... seine Stelle. Als er jedoch an seiner neuen Stelle mit dem Anwalt zusammen arbeiten soll, der zynisch die Selektion an der Rampe ..... hat, kehrt er zur Staatsanwaltschaft zurück.

Seine Bemühungen haben .....: 1963 beginnt der Auschwitz-....., der bis 1965 andauert. 1968 stirbt Fritz Bauer.

## 2/ Der Regisseur und der Hauptdarsteller

2.1/ der Regisseur Giulio Ricciarelli

[http://de.wikipedia.org/wiki/Giulio\\_Ricciarelli](http://de.wikipedia.org/wiki/Giulio_Ricciarelli)

Gehen Sie auf die Wikipedia-Seite über Giulio Ricciarelli und beantworten Sie folgende Fragen:

- Welcher Staatsbürgerschaft ist Giulio Ricciarelli?
- Wo lebt er?
- Welche Tätigkeiten (3) übt er aus?
- Wie heißt die Filmproduktion, deren Geschäftsführer er ist?
- Inwiefern repräsentiert das Filmdrama *Im Labyrinth des Schweigens* etwas Besonderes in Ricciarellis Karriere?

## 2.2/ Der Hauptdarsteller Alexander Fehling

Lesen Sie die Biografie von Alexander Fehling unter folgender Internetseite:

[http://www.filmportal.de/person/alexander-fehling\\_45cc3c7a19d84021838a04cca2be262a](http://www.filmportal.de/person/alexander-fehling_45cc3c7a19d84021838a04cca2be262a)

Ergänzen Sie anschließend unten stehende Tabellen:

## FILMOGRAFIE

Jahr	Film	Rolle
	<i>Am Ende kommen die Touristen</i>	
2007 / 2008		
	<i>Sturm</i>	
2009		
	<i>Inglorious Bastard</i>	
2010		
	<i>Wer wenn nicht wir</i>	
2012		
	<i>Im Labyrinth des Schweigens</i>	

## PREISE

2006	
2007	

## 3/ Historische und fiktive Personen

## 3.1/ Johann Radmann

Die fiktive Person Johann Radmann hat kein echtes Pendant im Nachkriegsdeutschland. Er fasst eigentlich drei Anwälte zusammen, nämlich Joachim Kügler, Gerhard Wiese und Georg Friedrich Vogel.

Informieren Sie sich im Internet über diese drei Anwälte und vergleichen Sie sie mit der Figur des Johann Radmann im Film.

## REDEMITTEL : COMMENT EXPRIMER LA DIFFÉRENCE

À l'aide d'adjectifs	À l'aide de G PREP	À l'aide de G PART	À l'aide de verbes	À l'aide de tournures verbales
- verschieden	- im Unterschied zu + GN au Dat + V2	- verglichen mit + GN	- sie unterscheiden sich	- der Unterschied
- unterschiedlich	...	au Dat + V2 ...	durch + GN à l'Acc.	(zwischen + GN au
- anders als ...	- im Vergleich zu + GN au Dat + V2 ...		- sie unterscheiden sich	Dat und + GN au Dat)
- ein(e) ander(e) ... als ...			dadurch, dass + ... Vfin	besteht / liegt darin,
- adj au degré I + als ...			conj.	dass + ... Vfin conj.

## REDEMITTEL : COMMENT EXPRIMER LA RESSEMBLANCE, LA SIMILITUDE

## À l'aide d'adjectifs

- er / sie ist + GN au Dat ähnlich / gleich.
- der / die / das gleiche ... wie ...
- sie haben etwas Gemeinsames: ...

## À l'aide d'un substantif

- sie haben Gemeinsamkeiten: ...

## À l'aide de verbes

- er / sie gleicht / ähnelt + GN au Dat.
- sie ähneln / gleichen sich.

## À l'aide d'adverbe

- ... so + adj au degré o wie ...

3.2/ Fritz Bauer

Fritz Bauer Engagierter Aufklärer und progressiver Jurist

Von Niels Beintker



**In der jungen Bundesrepublik war Fritz Bauer, Generalstaatsanwalt in Hessen, eine umstrittene<sup>1</sup> Figur – denn wohl kein anderer Jurist kämpfte zu dieser Zeit so hartnäckig für die Aufklärung der nationalsozialistischen Verbrechen. Er sorgte dafür, dass einige der Mörder von Auschwitz vor Gericht kamen.**

Fritz Bauer war seiner Zeit voraus. Das zeigte er etwa 1952 am Braunschweiger Landgericht. Vordergründig ging es da um eine öffentliche Beleidigung<sup>2</sup>, doch eigentlich stand so viel mehr zur Debatte: War der Widerstand der Männer um Claus Schenk Graf von Stauffenberg Verrat<sup>3</sup> oder ein Ausdruck von Zivilcourage? Eine Frage, die heute längst entschieden ist, in den frühen 50er-Jahren allerdings nicht so eindeutig<sup>4</sup> beantwortet wurde.

Otto Ernst Remer, am 20. Juli 1944 einer der Gefolgsleute Hitlers und in der jungen Bundesrepublik Spitzenpolitiker der rechtsextremen Sozialistischen Reichspartei, nannte die Widerstandskämpfer Landesverräter – und musste sich deshalb vor Gericht verantworten. Sein Gegner in der Verhandlung, Fritz Bauer, seit kurzem Generalstaatsanwalt in Braunschweig, würdigte<sup>5</sup> das Attentat als mutigen, sogar patriotischen Widerstand [...].

Fritz Bauer – ein engagierter Aufklärer und progressiver Jurist: Das ist das Leitmotiv in Ronen Steinkes anschaulich geschriebener Biografie, die an manchen Stellen leider etwas oberflächlich bleibt. Auf 350 Seiten wird das Leben eines Mannes skizziert, ohne dessen Wirken die Rechts- aber auch die Erinnerungsgeschichte in Deutschland eine andere gewesen wäre.

Steinke greift in seiner Darstellung auf die eigenen Veröffentlichungen Fritz Bauers zurück, ebenso auf Zeitzeugengespräche und einige neue Archivfunde. Dazu gehören auch die Berichte der dänischen Polizei über eine Verhaftung des ins Exil geflohenen Juristen wegen – Zitat – „*homosexueller Handlungen*“ aus dem Jahr 1936.

Bauers berufliches und politisches Engagement stehen im Vordergrund

Glücklicherweise wird daraus in der Biografie keine nachträgliche Sensationsmeldung gemacht, für die Beurteilung der Lebensleistung Bauers ist die Spekulation über seine sexuelle Orientierung unerheblich. Viel wichtiger sind neue Erkenntnisse über sein Leben vor 1933, sein berufliches und auch politisches Engagement in der Stuttgarter Sozialdemokratie und seine Auseinandersetzung mit der jüdischen Identität.[...]

1964, während des großen Auschwitz-Prozesses in Frankfurt, antwortete Fritz Bauer auf die Frage eines Studenten, ob er eigentlich Jude sei: „*Im Sinne der Nürnberger Gesetze, ja.*“ Das war alles. Fritz Bauer wollte den angeklagten SS-Männern als hessischer Generalstaatsanwalt gegenüberreten, nicht als deutscher Jude und Verfolgter des Nazi-Regimes – also als vermeintlicher Rächer. Auch deshalb beauftragte er drei junge Staatsanwälte mit der Prozessführung und hielt sich während des langen Verfahrens eher im Hintergrund, zog von dort die Fäden.

---

<sup>1</sup> umstritten = controversé

<sup>2</sup> die Beleidigung (en) = l'injure

<sup>3</sup> der Verrat = la trahison

<sup>4</sup> eindeutig = clair, explicite

<sup>5</sup> würdigen = honorer

Ronen Steinke zeigt, dass Bauer die „*Strafsache gegen Mulka und andere*“ als paradigmatisches Verfahren betrachtete. Einerseits sollten sich einzelne Männer für ihre Verbrechen verantworten. Andererseits sollte deutlich werden, wie das Räderwerk der nationalsozialistischen Todesmaschine funktionierte. [...]

#### Ein Ankläger aus verzweifelter Liberalität

Mit Blick auf die historische Bedeutung des ersten Auschwitz-Prozesses wünscht man sich auch in einer Biografie des leitenden Generalstaatsanwaltes eine systematische Analyse dieses zentralen Verfahrens. In Ronen Steinkes Buch bleibt sie leider aus. Der Prozess wird zwar in einem längeren Kapitel beschrieben, das aber eher in einer historischen Reportage. Das Bild der Cola trinkenden Angeklagten scheint da wichtiger zu sein als die Schilderung eines Verhandlungstages.

So ist eher in einer Art Einführung zu erfahren, wie Auschwitz damals vor Gericht stand – um den Untertitel der Biografie aufzugreifen. Der Mann im Hintergrund steht immer wieder allein im Fokus dieser Lebensgeschichte – ein Ankläger nicht aus Härte oder Vergeltungsdrang, wie Steinke schreibt. Sondern ein Ankläger aus verzweifelter Liberalität:

*„Es ging ihm nicht darum, Prozesse, Strafverfahren zu machen, weil das alte Deutschland sie verdient hat. Sondern weil das neue Deutschland sie braucht, um sich selber klar zu werden, was die Werte sind, sich selber klar zu werden, dass es Zivilcourage braucht und nicht Kadavergehorsam. Und das, kann man sagen, war der Kern seiner politischen These.“*

Diese Perspektive wiederum spricht für Ronen Steinkes Biografie – auch wenn sie sich bisweilen zu sehr allein auf Fritz Bauer als öffentlich handelnde Person konzentriert. Der von seinen Gegnern immer wieder als links geschmähte Richter war in vieler Hinsicht ein Vordenker der deutschen Justiz, in der Ahndung der nationalsozialistischen Verbrechen ebenso wie in der Diskussion um ein humanes Strafrecht oder im Kampf um die Abschaffung des Paragraphen 175, der homosexuelle Handlungen unter Strafe stellte. Ronen Steinkes würdige Biografie ist eine Einladung, die Bedeutung eines großen deutschen Juristen genauer zu erkunden.

[http://www.deutschlandfunk.de/fritz-bauer-engagierter-aufklaerer-und-progressiver-jurist.1310.de.html?dram:article\\_id=270828](http://www.deutschlandfunk.de/fritz-bauer-engagierter-aufklaerer-und-progressiver-jurist.1310.de.html?dram:article_id=270828)

Lesen Sie diesen Zeitungsartikel zwei- oder dreimal durch und erklären Sie, inwiefern Fritz Bauers Lebenswerk bewundernswert ist.

Erkundigen Sie sich anschließend über den Auschwitz-Prozess und seine Folgen und notieren Sie sich stichwortartig, was Sie in Erinnerung behalten müssen.

[http://www.planet-wissen.de/politik\\_geschichte/drittes\\_reich/auschwitz/wissensfrage.jsp](http://www.planet-wissen.de/politik_geschichte/drittes_reich/auschwitz/wissensfrage.jsp)

3.3/ Dr. Josef Mengele, Adolf Eichmann und Heinrich Himmler

Der Film *Im Labyrinth des Schweigens* basiert auf historischen Ereignissen, die tatsächlich stattgefunden haben. Aus diesem Grund werden Namen von Personen genannt, die tatsächlich existiert haben bzw. im Dritten Reich aktiv Hitler und seiner Blut-und-Boden-Ideologie gefolgt sind. Dies ist der Fall für Adolf Eichmann, Josef Mengele und Heinrich Himmler, die im Film mehrmals zitiert werden.



Adolf Eichmann



Josef Mengele



Heinrich Himmler

Suchen Sie im Internet, welche Funktion diese drei Männer im Dritten Reich innehatten und erklären Sie, inwieweit diese drei Nationalsozialisten nunmehr sehr berüchtigt sind.

#### 4/ Filmkritik / Rezension

Schreiben Sie eine Filmkritik / Rezension zum Film *Im Labyrinth des Schweigens*.

Die nächsten zwei Arbeitsblätter (AB) sollen Ihnen dabei helfen, die Übung klar zu umreißen und die verschiedenen Etappen des Schreibens nachzuvollziehen.

#### AB 1, INFORMATION: Filmkritik / Rezension

##### a) Eine Definition / Begriffsbestimmung

Eine Filmkritik **informiert** über einen Film und **bewertet** ihn. Sie wird auch Rezension genannt und erscheinen in Zeitungen, Zeitschriften oder auf speziellen Film- und Kinoseiten im Internet. Sie werden meist dann veröffentlicht, wenn der Film neu in die Kinos kommt oder zum ersten Mal im Fernsehen ausgestrahlt wird. Die Filmkritik soll dem Leser **helfen** zu entscheiden, ob ihn der Film **interessiert** und ob er ihn sich **anschauen will oder nicht**. Die Informationen sind auch nützlich, um einen Film **besser zu verstehen** oder **auf Besonderheiten zu achten**.

##### b) Was gehört zu einer Filmkritik?

Information, Interpretation und Bewertung sind die drei wichtigen Bestandteile.

##### Information:

- Filmtitel, Länge des Films, Art des Films (Spielfilm, Dokumentarfilm, Krimi, Komödie, Liebesfilm ...), Produktionsjahr, Regisseurin/Regisseur, Land
- eine **kurze** Inhaltsangabe: Thema und Handlung werden angerissen.

Der Autor oder die Autorin darf aber nicht die ganze Spannung nehmen. Deshalb: NICHT ZUVIEL VERRATEN!!!

**Interpretation:**

Zum einen bezieht sie sich auf den Inhalt, also zum Beispiel, ob und wie stark sich das Thema auf eine aktuelle gesellschaftliche Diskussion oder ein Problem bezieht. Möchte der Filmemacher auf ein Problem aufmerksam machen oder etwas kritisieren?

Zum anderen können auch filmische Mittel interpretiert werden, beispielsweise die Kameraeinstellungsgrößen, -perspektiven, der Schnittrhythmus oder die Musik. Will der Filmemacher zum Beispiel mit einem schnellen Schnittrhythmus etwas Bestimmtes aussagen?

**Bewertung:**

Die Autorin oder der Autor schreibt, was ihm/ihr besonders gut gefallen hat, aber auch, was er/sie nicht so gut fand. Am Schluss steht ein Urteil über den Film: Ist er sehenswert oder nicht? Für welche Zielgruppe ist er besonders interessant – für Jugendliche, Kinder oder Erwachsene? Bewertungen müssen immer **begründet** werden, damit die Leser das Urteil des Filmkritikers nachvollziehen können. Die Bewertungen beziehen sich auf den Film, nicht auf die Personen, um die es im Film geht.

**AB 2, METHODIK: Wie schreibe ich eine Filmkritik / Rezension****1. Informationen sammeln**

Suchen Sie Informationen zu den folgenden Fragen. Sie helfen Ihnen später beim Schreiben.

**grundlegende Informationen zum Film:**

- Welche Länge hat er? Wo und wann wurde er gedreht? (z.B. Deutschland, USA) Wer ist die Regisseurin oder der Regisseur?
- Welche Art von Film ist es? (Spielfilm, Dokumentarfilm ...)

**Inhaltsangabe:**

- Was ist das Thema des Films? Worum geht es? (z.B. Freundschaft, Liebe, Tod, Stress in der Schule, Ärger mit den Geschwistern)
- Welche Geschichte wird erzählt? Wie wird die Geschichte erzählt? (zum Beispiel langsam, schnell, unverständlich, spannend)
- Welche Personen kommen im Film vor? Um wen geht es?

**Interpretation:**

Was will der Regisseur dem Zuschauer mit dem Film wohl vermitteln?

- Hat die erzählte Geschichte einen aktuellen Bezug?
- Gibt es filmische Mittel, die dir aufgefallen sind? (zum Beispiel bestimmte Kameraeinstellungsgrößen und -perspektiven, ruhige und schnelle Szenen wechseln sich ab, laute Musik/leise Musik/keine Musik, auffällige Geräusche, O-Töne, bunte Bilder/düstere Bilder)

- Hat der Film Besonderheiten? Gibt es etwas, das Sie außergewöhnlich finden? Gibt es eine Szene oder eine Idee in dem Film, die Ihnen besonders aufgefallen ist?

**Informationen, die bei der Interpretation helfen:**

Es kann auch interessant sein, etwas über den Filmemacher zu erfahren. Hat der Filmemacher schon etwas über den Film in einem Interview gesagt? Welche Informationen zum Filmemacher können Sie finden?

**2. Urteil bilden**

Nun kommt Ihre persönliche Bewertung des Films (nicht der Protagonisten). Die folgenden Fragen können Ihnen helfen, ein Urteil zu bilden.

- Ist die Geschichte für dich interessant/uninteressant? Warum?
- Ist der Inhalt des Films gut zu verstehen?
- Haben Sie etwas Neues gelernt oder entdeckt?
- Welche Person im Film hat dir am besten gefallen? Warum? Wie gefiel dir der Protagonist?
- Wie ist der Film insgesamt? (z.B. spannend, lustig, traurig, unterhaltsam, langweilig, uninteressant)
- Wem würden Sie den Film empfehlen? (z.B. Jungen, Mädchen, Jungen und Mädchen, Lehrern, der ganzen Klasse, der ganzen Familie)

### **3. Filmkritik schreiben**

Haben Sie alle Infos zum Film beisammen und Ihnen eine Meinung gebildet? Dann geht es jetzt ans Schreiben. Hier finden Sie noch ein paar Tipps:

- Die Leser sollen Ihre Filmkritik verstehen können. Schreiben Sie deshalb klar und verständlich.

Wenn Sie Fachbegriffe aus der Filmsprache verwenden, erklären Sie sie kurz.

- Formulieren Sie in kurzen Sätzen, das macht Ihren Text für die Leser leicht zu lesen. Vermeiden Sie Sätze mit „*ich denke*“ oder „*meiner Meinung nach*“, sondern formulieren Sie Ihre Meinung in Argumenten. Verfassen Sie die kurze Inhaltsangabe Ihrer Filmkritik im Präsens (zum Beispiel: „*Der Protagonist geht über den Schulhof.*“).

## 5/ Debatten

Debattieren Sie im Plenum über folgende Themen.

Die unten gegebenen Redemittel können Ihnen dabei helfen, ihre Argumentation besser zu gestalten!

## 5.1./ Opfer und Täter

## 5.2./ Schuld vs. Unschuld

## 5.3/ Zivilcourage im Nachkriegsdeutschland

## REDEMITTEL : COMMENT DONNER SON AVIS, SON OPINION

A l'aide d'un GN  
meines Erachtens + V2 ...

A l'aide d'un G PREP  
meiner Meinung nach + V2 ...  
meiner Ansicht nach + V2 ...  
meiner Auffassung nach + V2 ...

A l'aide d'expressions verbales  
ich bin der Meinung, dass ... + Vfin conj.  
ich bin der Ansicht, dass ... + Vfin conj.  
ich bin der Auffassung, dass ... + Vfin conj.

A l'aide d'un verbe  
ich meine, dass ... + Vfin conj.  
ich denke, dass ... + Vfin conj.  
ich glaube, dass ... + Vfin conj.  
ich finde, dass ... + Vfin conj.

## REDEMITTEL COMMENT NUANCER SON JUGEMENT

A l'aide de deux propositions juxtaposées  
zwar + V2 ..., aber (position 0) ... + V2 ...  
einerseits + V2 ..., andererseits + V2 ...  
auf der einen Seite + V2 ..., auf der anderen Seite + V2 ...

A l'aide d'adverbes  
dabei + V2 ...  
dafür aber + V2 ...  
jedoch + V2 ...  
dennoch + V2 ...  
immerhin + V2 ...  
allerdings + V2 ...  
leider + V2 ..

## REDEMITTEL : COMMENT JUSTIFIER UN FAIT

A l'aide de coordonnant, coordinateurs  
denn (position 0) + V2 ...

A l'aide de conjonctions de subordination, subordonnants  
da ... + V<sub>fin</sub> conj.  
weil ... + V<sub>fin</sub> conj.  
insofern (als) ... + V<sub>fin</sub> conj.

A l'aide d'adverbes  
... V2 + nämlich ...

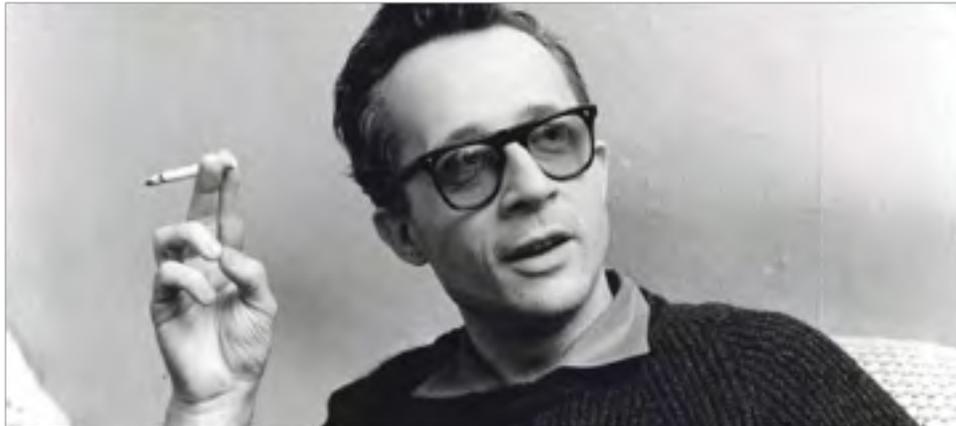
## REDEMITTEL : COMMENT EXPRIMER LA CONSÉQUENCE

A l'aide d'adverbes  
darum + V2...  
deshalb + V2...  
deswegen + V2...  
also + V2...  
daher + V2...  
folglich + V2...  
demzufolge + V2...  
infolgedessen + V2...

A l'aide d'un groupe prépositionnel  
aus diesem Grund + V2...

## Eine Frankfurter Heldengeschichte

Von Claudia Michels



Thomas Gnielka, politischer Redakteur der *Frankfurter Rundschau* (FR), recherchierte die Fakten für den Auschwitz-Prozess. Jetzt wird sein Lebenswerk verfilmt. [...]

Frankfurt 1959. [...] Die mit dem Krieg zu Ende gegangene Vergangenheit soll endlich vergangen sein. Auch ein junger Berliner mit Namen Thomas Gnielka, der 1957 als politischer Redakteur zur Frankfurter Rundschau kam, versucht seinen Erinnerungen an die Zeit als Luftwaffenhelfer in der polnischen Stadt Auschwitz zu entkommen. Zu vergessen, das ist ja von höchster Stelle empfohlen.

„Wir sollten jetzt mit der Naziriecherei einmal Schluss machen“, hatte Bundeskanzler Konrad Adenauer (CDU) Jahre zuvor im Bundestag gesagt – „denn, verlassen Sie sich darauf, wenn wir damit anfangen, weiß man nicht, wo es aufhört.“ Was der Alte prophezeite, bewahrheitet sich bei dem Kriegsheimkehrer Thomas

Gnielka: „1959 war plötzlich alles wieder da“, blickt der einstige FR-Kollege im Sommer 1961 zwei Jahre zurück. Am 14. Januar 1959 hatte sich nämlich ein alter Mann namens Emil Wulkan bei ihm gemeldet, ein Überlebender des KZ Auschwitz, der sich von dem Reporter Hilfe bei der Durchsetzung möglicher Entschädigungsansprüche erhofft. Gerade hatten Gnielkas Artikel über beschämende Zustände in der Wiesbadener Wiedergutmachungsbehörde für großen Wirbel gesorgt.

Das Gespräch mit Wulkan nimmt einen unerwarteten Verlauf. „Auf dem Büfett in seiner Wohnung lag ein Bündel Akten, zusammengehalten von einem roten Band. Er drückte mir das Paket in die Hand.“ In dem Moment schließt sich in gewisser Weise für Thomas Gnielka ein Lebenskreis. Er kommt wieder an in einer Geschichte, die 1944 auf einem Feld bei Auschwitz begann, als seine dort eingesetzte Berliner Schulklasse auf „200 lebende Gerippe mit Spaten in den Händen“ traf, – ein Arbeitskommando aus KZ-Häftlingen, das für die Soldaten neue Munitionsbunker und Schutzwälle anlegen sollte.

Da war er 15 und ein traumatisierter Jugendlicher. Jetzt ist er 31 und wird zum Fahnder. Denn was der Überlebende Emil Wulkan ihm da übergibt, das sind acht Blatt Papier mit dem Betreff „Erschießungen von Häftlingen auf der Flucht“, mit Namenslisten. Außerdem, ordentlich untereinandergesetzt, 37 Namen der Schützen, von SS-Leuten, die durch „Erschießung der obengenannten Häftlinge“ deren Flucht verhindert hatten. Die Papiere aus dem „KL Auschwitz“ tragen die Unterschrift des letzten Lager-Kommandanten Richard Baer. Mit dem Rapport an die höhere Dienststelle ersucht Baer um „Einstellung der Ermittlungsverfahren“ und bestätigt, dass „die Posten gemäß ihren Dienstanweisungen und nicht rechtswidrig handelten“.

In seiner Rückschau auf jene Januartage 1959 erinnert sich Thomas Gnielka zwei Jahre später an die Folgen der Übergabe so: *„Wenige Stunden später lief die Fahndung nach den SS-Männern an.“* Das Schreiben, mit dem er die Unterlagen an den hessischen Generalstaatsanwalt Fritz Bauer übersendet, ist auf den 15. Januar 1959 datiert, also einen Tag nach dem Besuch. Die Dokumente, teilt er Bauer mit, seien ihm *„zu treuen Händen“* übergeben worden.

Der Brief klingt vollkommen unaufgeregt. Kollege Gnielka äußert gegenüber dem *„sehr geehrten Herrn Generalstaatsanwalt“* nur *„eine kurze Bitte: Wäre es Ihnen möglich, mir von den Unterlagen Fotokopien herstellen zu lassen?“* Er *„denke daran, dass im Falle einer strafrechtlichen Verfolgung der beteiligten SS-Leute durch die Justiz der Inhalt der Papiere für eine Berichterstattung durch die FR von Wichtigkeit sein könnte“.*

Thomas Gnielka hatte über das, was er als Luftwaffenhelfer in Auschwitz gesehen hatte, über die *„offenen Massengräber“*, an denen er stand, oft geschrieben, *„ein Hörspiel, Geschichten, ein paar Artikel“* zählt er 1961 in einem Bericht für die Zeitschrift Metall auf. Nun hatte er durch einen Zufall, so bestätigt es Werner Renz vom Frankfurter Fritz Bauer Institut, dem Hessischen Generalstaatsanwalt Fritz Bauer den *„willkommenen Anlass“* geliefert, den Auschwitz-Prozess zu eröffnen. Frankfurt wird zu dem Ort, an dem über die nationalsozialistische Menschenvernichtung Gerichtstag gehalten wird.

Und deshalb wird Gnielkas Geschichte hier erzählt. Zum zweiten Mal seit 2004, als sich die Eröffnung des Auschwitz-Prozesses zum 40. Mal jährte und der bis zum 27. September 1960 zur Redaktion gehörende Kollege vollkommen vergessen war. Wir wissen inzwischen noch einiges mehr. Nachdem in Frankfurt die Ermittlungen aufgrund der Belege vom Büfett des Herrn Wulkan angelaufen sind, arbeitet Kollege Gnielka den Anklägern unmittelbar zu: *„Ich habe mit den beauftragten Staatsanwälten, jungen Leuten meiner Generation, viele Gespräche geführt.“*

Er will herausfinden, ob und wo sich Richard Baer, *„der letzte, grausamste Kommandant des Lagers“*, versteckt hält – jener Mann, der die Namenslisten abgezeichnet hatte. Und er kommt ihm auf die Spur: *„Ich fuhr nach Hamburg“.* Da nämlich war Baers Ehefrau Maria zuhause. Gnielka trifft dort aber weder den gesuchten Baer noch Maria an. Allein das Benehmen von Marias Schwester, ihrer *„vorsichtigen Antworten“* und ihr verräterisches Lob des *„vorbildlichen Ehemanns“*, reichen ihm aus für *„einen umfangreichen Bericht mit einem großen Bilde des letzten Kommandanten“* in einer Illustrierten. Gnielka äußert in dem Artikel den Verdacht, dass dieser *„irgendwo unter einem falschen Namen das Leben eines Biedermanns führte“.*

*„Unmittelbar danach“* wird Richard Baer nach Gnielkas Schilderung an seiner Arbeitsstelle im Wald verhaftet; da hat er unter dem Namen Neumann als Hausmeister gearbeitet. Es ist der 20. Dezember 1960. Gnielka beobachtet, dass sich *„der Oberhenker von Auschwitz“* bei seiner Verhaftung *„vor Angst in die Hosen machte“.* Er stellt fest: *„Wegen des gleichen Malheurs hatte er 1944 viele Häftlinge des Lagers Auschwitz als ‚einschießende Untermenschen‘ erschießen lassen.“*

*„Es wurde immer mehr und zu viel“*, machte sich im Jahr 2004 Ingeborg Gnielka klar, als in der FR erstmals an ihren Mann erinnert wurde. Die Witwe und Mutter seiner fünf Kinder hatte viele der Überlebenden in den langen Monaten vor und während des Prozesses im Haus der Familie im Taunus verköstigt und untergebracht. Was an Fürchterlichem geschehen war, kam regelmäßig mit auf den Tisch. Ingeborg Gnielka glaubte 2004, es war ihr eigenes letztes Lebensjahr, *„dass mein Thomas daran gestorben ist“.* 1963 wird bei Thomas Gnielka Hautkrebs festgestellt; im Januar 1965 war er tot. Der *„Rebell gegen die Trägheit“*, wie die Frankfurter Rundschau ihn im Nachruf bezeichnet, ist nur 36 Jahre alt geworden.

Doch jetzt zieht seine Geschichte Kreise. Gnielka, die Staatsanwälte und Generalstaatsanwalt Fritz Bauer kommen dieses Jahr ins Kino. Der Spielfilm *Im Labyrinth des Schweigens* soll *„die komplexen Strukturen und die innere Zerrissenheit des jungen Nachkriegsdeutschland“* zeigen. Der 1. Auschwitz-Prozess ist am 20.

Dezember 1963 im Frankfurter Römer eröffnet worden.

Ein 40-Mann-und-Frau-Team ist dabei, das Frankfurt von 1959, als den Journalisten seine Erinnerungen einholen, detailgetreu zu rekonstruieren. Dem halben Bolongaropalast im Stadtteil Höchst, lange schon kein Palast mehr sondern ein abgenutztes Amtsgebäude, hat das Team der Filmschaffenden das Erscheinungsbild der Nachkriegszeit verpasst. Seit Jahren arbeiten sie an dem Drehbuch; einen der jungen Staatsanwälte von damals, Joachim Kügler, konnten sie noch sprechen, ehe er gestorben ist. Es soll ein Frankfurt-Film werden: „*Es ist eine Frankfurter Heldengeschichte*“ kündigt Regisseur Giulio Ricciarelli an, der mit der Autorin Elisabeth Bartel und der Co-Produzentin Sabine Lamby den Stoff entwickelt. Neben Thomas Gnielka hat ein junger Staatsanwalt eine Hauptrolle. Die Beteiligten empfinden es als Gratwanderung: Wie zeigt man mit der Betroffenheit von heute eine Gesellschaft, die „*von nichts wusste*“? Auschwitz, das war 1959 in der deutschen Geschichte „*ein weißer Fleck*“, sagt Werner Renz, der Experte vom Fritz Bauer Institut.

Bei den Dreharbeiten im vergangenen Herbst wird aus dem teilweise leerstehenden Bolongaropalast die Justizbehörde der „*Staatsanwaltschaft Frankfurt*“. Die Wände sind in Ämtergrau gestrichen, die Fenster in den Amtsstuben mit schmutzigweißen Stores verhängt. Auf den Holzschreibtischen fallen die schwarzen Bakelit-Telefone ins Auge. Akkurat hat man die gestapelten rosa Aktendeckel von Hand mit Namen beschriftet. Eine Schreibmaschine ist zur Seite gestellt, neben den Blumentopfständen. Der Fernschreiber im Holzgehäuse zeigt den Einzug der modernen Zeit. Fritz Bauers Büro nebenan ist doppelt so groß und ebenso schlicht. Die schwarz-weiße Tapete, die man von einem historischen Foto kennt, identifiziert den Ort.

Aus dem Vorraum ist die Stimme von Thomas Gnielka (André Szymanski) zu hören - und wie der Oberstaatsanwalt (Robert Hunger-Bühler) ihn süffisant begrüßt: „*Tag, Herr Gnielka, mal wieder auf der Suche nach einer Story für die Rundschau?*“ Gescheiterte Angestellte und ondulierte Sekretärinnen stehen rum, lachen beflissen. Gnielka, in rotem Pullunder, läuft ruhelos umher, hält den Umstehenden ein Dokument vor die Augen – mal dem, mal jenem. Er ruft: „*Da draußen läuft ein Mörder frei herum! Interessiert Sie das?*“

„*Sie sind ja ein herrlicher Brausekopf!*“, reagiert der Oberstaatsanwalt grinsend. 15-, 20-mal wird die Szene gedreht. Auch in den Pausen lässt André Szymanski seine Rolle nicht los, er tigert umher, raucht eine nach der anderen, seine Hand zittert. „*Es reißt einen mit*“, sagt der Schauspieler. Thomas Gnielkas Artikel, die die FR später in einer Broschüre zusammenfassen ließ, hat er „*immer dabei*“.

<http://www.fr-online.de/film/auschwitz-eine-frankfurter-heldengeschichte,1473350,27370592.html>

## Sitographie

<http://www.auschwitz-prozess-frankfurt.de/index.php?id=11>

<http://www.dw.de/im-labyrinth-des-schweigens/a-18038013>

[http://www.fbw-filmbewertung.com/film/im\\_labyrinth\\_des\\_schweigens](http://www.fbw-filmbewertung.com/film/im_labyrinth_des_schweigens)

<http://www.fritz-bauer-institut.de/>

<http://www.hr-online.de/website/static/spezial/auschwitzprozess/index.html>

<http://www.nakedeyefilm.de/>

<http://www.stiftunglesen.de/programmbereich/schule/sekundarstufe/imlabyrinthdesschweigens>

<http://upig.de/micro/im-labyrinth-des-schweigens.html>

<http://www.zenit.org/de/articles/im-labyrinth-des-schweigens>

## Filmographie

- *Jugement à Nuremberg*, KRAMER Stanley, 1961.

Chef d'œuvre en noir et blanc avec Spencer Tracy et Burt Lancaster inspiré d'un des procès de Nuremberg, où furent mis en accusation des magistrats allemands qui avaient appliqué impitoyablement la loi nazie.

- *Music Box*, COSTA-GAVRAS, 1989.

Une avocate américaine défend son père, réfugié hongrois établi aux États-Unis accusé d'avoir appartenu durant la Guerre à une unité de répression nazie à Budapest. Elle prend progressivement conscience du passé trouble de ce père et citoyen exemplaire.

- *Taking sides, le cas Furtwängler*, SZABO Istvan, 2002.

La dénazification de l'Allemagne vaincue par les alliés, vue à travers l'interrogatoire par un enquêteur américain tenace du prestigieux chef d'orchestre Wilhelm Furtwängler, accusé de complicité avec le nazisme.

- *La Traque des nazis*, CLARKE Isabelle, 2007.

Documentaire sur l'odyssée de Serge et Beate Klarsfeld, couple d'enquêteurs militants qui entreprit à partir de la fin des années 60 de démasquer et livrer à la justice, non sans embûches, des responsables nazis et des collaborateurs impunis qui avaient réussi à s'enfuir ou à dissimuler leur passé criminel.

## Bibliographie

- *Le combat d'une vie : 25 ans à traquer les nazis*, KLARSFLED Serge, J'ai Lu - Libro, 2015
- *La Traque des nazis de 1945 à nos jours*, KLARSFLED Serge, CLARKE Isabelle et COSTELLE Daniel, Acropole, 2010.
- *La dénazification*, VINCENT Marie-Bénédicte (dir.), Tempus Perrin, 2008.
- *La seconde histoire du nazisme dans l'Allemagne fédérale depuis 1945*, WAHL Alfred, Armand Collin, 2006.
- *Le procès de Nuremberg*, WIEVIORKA Annette, Liana Levi, 2009.

**ACTIVITÉ 1 : LA MARCHÉ LABORIEUSE DE LA DÉNAZIFICATION****Questionnaire de visionnage**

a) Quel rôle ont joué les forces d'occupation alliées, notamment américaines, dans la dénazification ? Leur attitude a-t-elle évolué ? (avec l'aide éventuelle des documents 1 à 5, et du document 8)

Les Alliés victorieux ont exercé une forte impulsion motrice dans l'élan initial de la dénazification. Ils sont à l'origine de la série de grands procès organisés à Nuremberg contre les principaux dignitaires et autres responsables supérieurs du régime nazi (tel le procès des médecins, document 3). L'exploitation des « tonnes de dossiers » saisis lors de la chute de l'Allemagne nazie en 1945 est complétée par le dépouillement des formulaires de dénazification (les « *fragebogen* » : document 1) imposés à une grande partie de la population allemande adulte.

Cet immense effort bureaucratique a créé les conditions d'une épuration de grande ampleur menée de 1945 à 1948 (document 5). Mais ce processus de dénazification collective a pris la tournure d'un mécanisme de « *réhabilitation de masse* » blanchissant de nombreux anciens nazis (ce que dénonce la caricature du document 2). L'épuration administrative qui s'ensuit est d'ailleurs sans lendemain : la plupart des exclus sont progressivement réintégrés jusqu'en 1953 (à l'exemple du corps diplomatique évoqué dans le document 8). Ce changement de cap s'explique à la fois par l'absence d'élites de substitution (dont témoigne la formule pragmatique du chancelier Adenauer citée dans le document 8 : « *on ne peut pas jeter l'eau sale quand on ne dispose pas d'eau propre* ») et par l'évolution du contexte géopolitique due à la guerre froide, qui fait que l'anticommunisme des anciens nazis devient une vertu qui les réhabilite aux yeux des occidentaux.

Parallèlement, l'armée américaine a entrepris de rééduquer la population allemande à la démocratie en publiant de 1945 à 1949 le journal *Die Neue Zeitung* (document 4). Cette publication à finalité pédagogique trouva son public, puisque le titre connut un vif succès de presse avec un tirage qui monta jusqu'à 2,5 millions d'exemplaires.

Le « *Document center* » installé dans l'immeuble de l'armée américaine auquel le procureur Radmann rend visite conserve la volumineuse masse documentaire réunie pour mener à bien la dénazification. Mais la consultation de ces archives n'est pas publique, comme le démontre le fait que le procureur soit d'abord éconduit. L'officier américain responsable du service exprime la position de son gouvernement. D'une part, il énonce la conviction sereine que les Allemands sont « *tous des nazis* ». Il les considère comme un peuple congénitalement soumis au pouvoir dominant. Mais de l'autre, il fait clairement comprendre que sa hiérarchie ne veut pas voir le démon nazi sortir du placard où il a été dissimulé : la priorité va désormais au nouvel ennemi soviétique. Malgré l'estime personnelle qu'il lui porte, il se borne donc à tolérer les investigations du jeune procureur, sans lui faciliter l'exploration des fonds d'archives auxquels il lui donne accès.

b) Quelle est la démarche juridique adoptée par les procureurs pour constituer leur dossier ? Pourquoi cette méthode ? Les contraintes légales ont-elles évolué depuis ? (avec l'aide éventuelle des documents 7 et 9)

L'élaboration des chefs d'accusation qui vont servir au procès est relativement complexe en raison des contraintes juridiques qui l'encadrent (document 7). Les principes définis par les Alliés pour juger les accusés des procès de Nuremberg n'ont pas été adoptés par la RFA, dont la loi de référence demeure le code pénal de 1871. Le principe constitutionnel de non-rétroactivité des lois lui adjoint un verrou supplémentaire.

Dans ce cadre restrictif, les crimes nazis et le génocide juif sont traités selon les critères de la délinquance ordinaire. La loi ne fait donc pas un cas pénal de la simple présence d'un individu à Auschwitz. Elle n'admet pas davantage la notion de participation ou de complicité collective. Le délai de prescription des simples délits étant bientôt atteint, le procureur général Bauer donne donc pour consigne à ses limiers de restreindre leurs investigations à une seule catégorie criminelle : celle des meurtres.

Afin d'avoir matière à poursuivre, il leur faut réunir des preuves valides sur le plan légal qui permettent d'identifier des coupables et des victimes. Pour y parvenir, les procureurs s'appuient sur des pièces écrites émanant de l'administration du camp qui ont été pillées par des déportés, sur la consultation des dossiers d'archives de la dénazification et sur la collecte de nombreux témoignages de rescapés de la déportation contactés par l'intermédiaire de l'association des survivants animée par Hermann Langbein (personnage réel). L'audition de ces témoins permet aux enquêteurs de découvrir l'ampleur des crimes perpétrés dans l'usine à exterminer d'Auschwitz.

Une besogne complémentaire ardue est l'identification des anciens bourreaux, dispersés quinze ans plus tard à travers toute l'Allemagne et toutes les professions, quand ils n'ont pas refait leur vie à l'étranger. Pour contourner la lenteur et la mauvaise volonté administrative, les procureurs doivent dépouiller eux-mêmes les annuaires téléphoniques de tout le pays pour retrouver la

trace de leurs suspects.

Le résultat d'autant d'efforts peut sembler relativement ingrat puisque, sur 8000 SS passés par Auschwitz, 1000 ont pu être identifiés et seuls 22 prévenus ont finalement été déférés devant le tribunal lors du procès de Francfort en 1963. Mais le bilan moral est très positif puisque leur jugement met en lumière le fonctionnement du génocide et établit la part de responsabilité des acteurs subalternes du système dans les crimes du nazisme, ce qui permet l'intégration de ce double dévoilement dans la conscience allemande.

Depuis la condamnation d'un ancien gardien de camp de concentration en 2011, la jurisprudence allemande a changé (document 9). Elle permet désormais de faire du constat de la présence dans un camp de concentration d'un ancien geôlier identifié un élément suffisant pour établir une complicité de meurtres, même sans preuve directe d'acte criminel de sa part.

c) L'enquête sur les criminels d'Auschwitz est-elle longue ? Pour quelle raison ?

Le film est ponctué de quelques indices qui permettent de constater que la durée de la procédure s'étend sur plusieurs années. Le début de l'intrigue est daté de 1958. La progression chronologique est marquée par l'évocation du 14<sup>e</sup> anniversaire d'Hiroshima en 1959, puis par l'annonce de l'enlèvement du criminel nazi Adolf Eichmann en Argentine en 1960. Enfin les audiences du Procès de Francfort sur les crimes d'Auschwitz débutent en 1963. Il a donc fallu une très longue instruction de cinq ans pour venir à bout de la procédure.

Mise à part la lenteur inhérente aux investigations de grande ampleur nécessaires pour boucler le dossier, les efforts du parquet de Francfort ont clairement été contrariés par l'attitude non coopérative de plusieurs services publics : ministère de l'enseignement, polices régionale et fédérale, police aux frontières et administration postale adoptent des postures qui vont de la simple inertie jusqu'à l'obstruction ouverte. Même certains magistrats font preuve de mauvaise volonté.

Ce climat défavorable s'explique par deux mécanismes : il existe au plus haut niveau une volonté politique d'ensevelir la page du nazisme dans l'oubli, même si cela implique d'accorder une forme de protection officielle aux criminels de guerre encore impunis, tandis que la société allemande est collectivement réticente à regarder en face ses sinistres antécédents. En haut comme en bas, on préfère escamoter le passé pour profiter du temps présent et mieux construire l'avenir.

d) Qui sont les individus mis en cause ?

« *Ils sont encore partout* » disent, chacun de leur côté, le déporté Simon Kirsch et le procureur général Fritz Bauer en évoquant les anciens nazis. Ce que l'on découvre des anciens Waffen-SS arrêtés confirme cette appréciation. Quinze ans après la chute du III<sup>e</sup> Reich, la justice met la main sur des hommes âgés, à présent quinquagénaires ou sexagénaires. Leur apparence est respectable et leur existence banale. Ayant paisiblement refait leur vie dans la société civile de l'après-guerre, ils appartiennent à toutes les catégories sociales : professeur, boulanger, puissant homme d'affaires (Mulka), travailleur forestier (l'ex-commandant d'Auschwitz Richard Baer), marchand de fruits et légumes, dentiste ou encore mécanicien automobile. Ils constituent un échantillon d'Allemands ordinaires qui vérifie parfaitement la célèbre formule d'Hannah Arendt sur « *la banalité du mal* », inspirée par le cas d'Adolf Eichmann.

Leur implication dans le fonctionnement concentrationnaire d'Auschwitz est également diverse. Deux d'entre eux étaient des cadres du camp (le commandant Baer et son adjoint Mulka), les autres des éléments subalternes (gardiens, soignants).

e) Quels arguments les accusés poursuivis par le parquet de Francfort avancent-ils pour leur défense ?

Ils expriment des justifications extrêmement classiques qui pourraient être invoquées de manière identique par des militaires au passé intègre. Ils considèrent avoir fait leur devoir de soldat et de patriote allemand en temps de guerre, et estiment que l'obligation d'obéissance aux ordres reçus les dégage de toute responsabilité individuelle. Dans certains cas, il est pourtant manifeste que les actes commis étaient des initiatives personnelles...

L'impudence de certaines excuses dépasse toutes les limites concevables : un avocat retors a même l'odieuse ingéniosité d'oser présenter la sélection comme une action de sauvetage destinée à éviter la chambre à gaz au plus de déportés possible !

f) Un criminel nazi obsède particulièrement le jeune procureur. Qui est-il ? Pourquoi sa capture lui importe-t-elle autant ? Pourquoi sa traque reste-t-elle vaine ? (avec l'aide éventuelle du document 6)

Radmann est particulièrement épouvanté par l'« *ange aux gants blancs* » que lui décrit l'ex-déporté Simon Kirsch. Il s'agit du médecin SS Josef Mengele, qui le hante au point d'envahir ses rêves et d'entraver la bonne marche du reste de son dossier, qu'il néglige en traquant vainement l'ombre maléfique du fugitif.

Cette pénible impression est d'abord une énigme humaine qui joue sur un inconfortable sentiment d'identification. Mengele a l'allure d'un individu lambda et l'air sympathique. Bien inséré professionnellement, il n'a rien d'un paria social. Il est donc facile de s'identifier à son profil. Il est pourtant devenu l'incarnation de la pire monstruosité, en raison de son rôle prééminent au sein du camp de concentration d'Auschwitz. Il doit son horrible notoriété aux abominables expériences médicales qu'il a perpétrées dans ce lieu de mort.

En poste à Auschwitz à partir de 1943, le docteur Josef Mengele (1911-1979) y participe à la sélection des déportés juifs lors de leur arrivée, triant ceux qui vont subir un gazage immédiat de ceux qui sont destinés au travail forcé. Il en profite pour sélectionner des cobayes sur lesquels il pratique d'atroces expérimentations médicales, en s'en prenant notamment aux paires de jumeaux que ce médecin traître au serment d'Hippocrate prélève à l'arrivée des trains. Le caractère sadique de son comportement, décrit par Simon dans le film, est effectivement attesté après la guerre par les témoins rescapés.

Mengele doit son impunité à sa prudence et son habileté, à sa fuite en exil, mais aussi à la complicité de sa famille et à la protection que lui garantit l'inertie ou l'obstruction des autorités allemandes. Après la défaite de 1945, il vit en Allemagne sous une fausse identité puis, craignant d'être pris et jugé, s'enfuit en Amérique du Sud en 1949. Vivant de façon semi-clandestine en Argentine puis au Paraguay, il est longtemps assez en sécurité pour rentrer régulièrement visiter sa famille en Allemagne. Il parvient à échapper durablement aux recherches lancées officiellement par la justice allemande ainsi qu'aux agents secrets israéliens du Mossad chargés de l'enlever de la même façon qu'Adolf Eichmann. Son décès accidentel, tenu secret par ses complices, ne fut confirmé qu'en 1992.

**ACTIVITÉ 2 : LES ALLEMANDS ET LEUR PASSÉ NAZI. UN « PEUPLE DE CRIMINELS » ?****Questionnaire de visionnage**

a) Les institutions officielles de l'État allemand coopèrent-elles à la procédure menée par le parquet de Francfort ? Comment peut-on interpréter cette attitude ? (avec l'aide éventuelle du document 8)

De nombreux signes démontrent que les procureurs ne bénéficient pas du concours empressé des services de l'État.

Leur propre institution leur fait en partie défaut : plusieurs magistrats ne cachent pas leur désaccord sur l'opportunité d'ouvrir ce dossier, ce qui se traduit par des refus ouverts de poursuite ou plus insidieusement par des manœuvres dilatoires. Symptomatique de cette situation est l'enterrement du cas compromettant du professeur ancien Waffen-SS, qui devrait être interdit d'enseigner et n'est même pas suspendu par les services éducatifs.

D'autres services publics se montrent tout aussi réticents. La police régionale du Land de Hesse est ouvertement non coopérative. La police fédérale a l'ordre de rester inerte, et des sanctions sont même prises contre le fonctionnaire de ce département qui aide Radmann en sous-main. La police aux frontières et les services diplomatiques font eux aussi preuve de mauvaise grâce. Enfin l'administration postale conjugue indifférence et passivité.

Ce mécanisme d'obstruction collective peut s'expliquer par deux causes.

La première est l'omniprésence des anciens nazis, infiltrés à tous les niveaux de la société et des services publics. Le régime hitlérien avait attiré une partie notable des forces vives du pays. Le parti national-socialiste a enregistré dix millions de membres, et les différentes branches de la SS ont recruté 600 000 adeptes au total. Leurs nombreux survivants se sont reconvertis dans l'Allemagne d'après guerre : « *ils sont encore partout* » déplore d'ailleurs le procureur général Fritz Bauer. Or cette foule d'ex-nazis n'a aucun désir de sortir du placard ni de voir dévoiler ses anciennes turpitudes.

À cela s'ajoutent l'exemple et les consignes venus du plus haut niveau politique. Des personnages officiels patronnent à l'échelon fédéral la défaillance des administrations publiques. Les criminels de guerre auraient des « *protecteurs puissants* » est-il dit dans le film, de même qu'un « *ordre d'en haut* » aurait été donné à la police d'oublier les fugitifs qui ont quitté le pays après 1945, comme Mengele. La décision d'ensevelir les stigmates du passé nazi sous un linceul de silence assorti d'une amnistie de fait correspond à un choix politique du chancelier Konrad Adenauer. Lui-même exempt de tout soupçon à titre personnel, il a pourtant estimé cette occultation nécessaire à la paix civile et à la bonne marche de l'État. Pour s'en expliquer, il utilise une métaphore éclairante qui est citée dans le document 8 : « *on ne peut pas jeter l'eau sale quand on ne dispose pas d'eau propre* ». Car, comme il n'existait aucun vivier susceptible de remplacer les élites massivement compromises avec le III<sup>e</sup> Reich, ces dernières étaient indispensables au bon fonctionnement de la jeune RFA. Elles ont donc pu impunément coloniser les services publics où leurs talents étaient les bienvenus (exemple de la diplomatie dans le document 8). La raison d'État commandait à Adenauer d'adopter cette ligne d'un réalisme immoral.

b) Dressez le profil du jeune procureur Johann Radmann. Comment s'exprime son désir de justice et quelles sont ses motivations ? Peut-on le considérer comme représentatif de la jeunesse allemande de son époque ?

Né en 1930, Radmann est un fils de juriste qui, en devenant magistrat, a suivi la tradition familiale. Cette vocation est en soi une manifestation de piété filiale. En effet, il idéalise son père porté disparu sur le Front de l'Est à la fin de la guerre en 1945. L'absent lui sert de modèle moral, et sa devise (« *Fais ce qui est juste* ») lui tient lieu de boussole. Convaincu que son géniteur était un antinazi, il croit suivre son exemple en agissant en faveur de la justice et la vérité dans l'affaire d'Auschwitz. En revanche, il est en froid avec sa mère qui a fait son deuil du disparu et veut se remarier avec un ancien membre du parti nazi.

Guidé par l'idéalisme, la naïveté et l'inconscience, il ne mesure pas les difficultés qui l'attendent. À l'image des gens de sa génération, ce presque trentenaire sait très peu de choses des crimes perpétrés par le régime nazi et n'a aucune idée de la nature véritable du camp d'Auschwitz. Il est donc très marqué humainement par les abominations qu'il découvre en conduisant son instruction. L'indignation que lui inspirent ces révélations et les obstacles rencontrés par son enquête en font un militant fervent de la justice et de la vérité. Il veut mettre fin à la loi du silence et forcer l'Allemagne à faire acte de contrition en assumant son passé criminel.

Mais il ne sort pas indemne de cette croisade à titre personnel. En effet, il a la douleur d'apprendre que son idole paternelle avait elle aussi adhéré au parti nazi, par carriérisme et par conformisme. Les archives américaines confirment la réalité de cette compromission. Dans un moment de honte et de faiblesse, Radmann donne momentanément sa démission de la magistrature. Son départ est vécu comme une trahison par ceux qui l'ont soutenu, et perçu comme un retour dans le rang par son chef direct. Mais le jeune homme se reprend vite et mène finalement sa tâche à bien.

Ce protagoniste fictif est le héros positif du film, auquel le spectateur est convié à s'identifier. De ce fait, son portrait ne souffre aucune nuance de gris. Replacée dans les conditions historiques de l'époque, sa méconnaissance absolue de la nature du nazisme ne manque pourtant pas de surprendre, un garçon de son âge ayant forcément été enrôlé et endoctriné au sein des Jeunesses Hitlériennes, puis largement informé du contenu des débats lors des grands procès de Nuremberg.

c) Dressez le profil du procureur général Fritz Bauer. Comment s'exprime son désir de justice et quelles sont ses motivations ? Se sent-il soutenu dans son action ?

L'homme qui supervise et oriente les poursuites est âgé d'une soixantaine d'années. Il est personnellement impliqué dans leur enjeu par ses racines et son passé. Allemand d'origine juive, il a en effet lui-même été interné dans un camp de concentration en 1933. Relâché, il doit sa survie au fait de s'être exilé jusqu'à la fin de la guerre dans un pays neutre, la Suède. Rentré ensuite dans son pays natal, il y occupe un poste de haut-magistrat à la tête du parquet de Francfort qu'il dirige.

Pourtant, sa réinsertion n'est pas complète. Il reçoit des lettres anonymes de menace et dit se sentir encore en exil, voire en danger, allant même jusqu'à énoncer que « *dès que je sors de mon bureau je suis en territoire ennemi* ».

Le soutien qu'il apporte à l'instruction de l'affaire d'Auschwitz est donc interprété par certains des magistrats placés sous ses ordres comme une forme de vengeance personnelle. Bauer est pourtant animé de plus hautes motivations. Grand professionnel, il recadre juridiquement les investigations en les limitant aux seules imputations susceptibles d'être poursuivies et prouvées. Sur le fond, ses intentions sont d'ordre à la fois moral et civique. En affirmant que « *les Allemands doivent voir les crimes qu'ils ont commis* », y compris ceux perpétrés par des hommes ordinaires, il confère à l'œuvre de la justice une dimension pédagogique. Il considère aussi que le silence est un poison pour la démocratie. Il espère assainir la jeune Allemagne fédérale en délégitimant les nazis recyclés dans la société d'après-guerre.

Peu confiant dans les autorités allemandes, il coopère avec le service secret israélien du Mossad pour retrouver et juger les grands criminels nazis en fuite, facilitant par ses renseignements la capture du logisticien du génocide Adolf Eichmann. Ce faisant, il sacrifie en connaissance de cause l'éventualité de s'emparer du docteur Mengele, considéré comme une cible secondaire. Son incarnation dans le film transpose avec respect l'existence et l'action du véritable procureur général Fritz Bauer (1903-1968).

d) Dressez le profil du journaliste Thomas Gnielka. Comment s'exprime son désir de justice et quelles sont ses motivations ?

Journaliste de la presse régionale, il travaille pour un quotidien réputé, la *Frankfurter Rundschau*, et ne recule pas devant certains procédés indéliçables pour nourrir sa chasse aux scoops (il subtilise le contenu d'un dossier à Radmann pour écrire un article à sensation sur l'instruction qui débute).

Politiquement marqué à gauche, c'est un homme encore jeune : étant âgé de 17 ans en 1945, il n'a donc que deux ans de plus que Radmann. Il vit agréablement dans un confort bourgeois et fréquente essentiellement la jeune génération ouverte à la culture américaine.

Ami du survivant de la déportation Simon Kirsch avant de devenir également celui du procureur Radmann, il joue un rôle essentiel pour initier l'enquête en dénonçant le passé de SS à Auschwitz d'un professeur de Francfort.

Son implication dans l'affaire a un ressort secret qui est révélé dans la dernière partie du film. Adolescent soldat incorporé dans l'armée allemande en perdition à la fin de la guerre, il a alors été le spectateur passif des crimes d'Auschwitz, et causé involontairement l'assassinat d'un détenu juif auquel il tentait de venir en aide. Devenu complice malgré lui de ces exactions en partageant le silence de la honte, il est poussé par le besoin de se racheter.

Hormis l'invocation de ses deux amis fictifs, ce portrait est fidèle à la biographie du véritable journaliste Thomas Gnielka (1928-1965), qui a réellement existé.

e) Dressez le profil de l'ancien déporté Simon Kirsch. Pourquoi reste-t-il en retrait de l'instruction du procès d'Auschwitz alors qu'il devrait s'y sentir particulièrement impliqué ?

Juif d'origine autrichienne (il est né à Vienne), Kirsch a fondé une famille à Francfort avant la guerre. Déporté à Auschwitz avec les siens, il est le seul à avoir survécu. Ses deux filles jumelles ont été victimes de la barbarie du docteur Mengele. Rescapé traumatisé par la déportation, expérience dont il n'a pas la force morale de témoigner devant la justice, c'est un homme brisé, dont la réadaptation est problématique et la santé chancelante. Il mène la vie de bohème d'un artiste tourmenté aux talents éclectiques de peintre et de musicien. Incapable de retrouver une vie normale et de refonder une nouvelle famille, il vit perpétuellement au présent et n'a plus d'autres liens que ceux de l'amitié. Vaincu par la loi du silence, résigné et sans espoir, il est convaincu que, même masqué, le nazisme est toujours présent.

Indifférent à la cause sioniste, Simon n'a pas voulu refaire sa vie en Israël. Il a préféré rentrer à Francfort où l'enracinement ses souvenirs heureux. Juif non pratiquant, il attache cependant une importance sentimentale au rite de la prière des morts (le kaddish des endeuillés) à réciter à Auschwitz en mémoire de ses filles martyrisées.

Ce personnage imaginaire est emblématique : Juif assimilé persécuté par l'antisémitisme nazi, ancien déporté souffrant du syndrome de culpabilité du survivant et de stress post-traumatique, il est l'image du caractère intransmissible de l'horreur des camps de la mort.

f) Peut-on parler d'un « pacte du silence » au sein de la société allemande de 1958 ? Quelle est la part de l'ignorance ? Comment interpréter cette attitude collective ? (avec l'aide éventuelle du document 9)

L'efficacité du noyautage de la société par le nazisme l'a contaminée en profondeur et compromis une grande partie de la population allemande adulte. Celle-ci a donc un intérêt commun à effacer ce passé tabou. Un « pacte du silence » unit tacitement tous ceux qui ont été impliqués dans l'œuvre du III<sup>e</sup> Reich ou du moins l'ont tolérée. Il est la combinaison de plusieurs facteurs. Si l'ombre du nazisme continue de roder au sein de la RFA mise aux normes démocratiques, c'est d'abord parce que les ex-nazis reconvertis s'y sont fait une place confortable : « *l'administration est pleine de nazis, grands et petits* », énonce froidement le procureur général Bauer. Même des individus en apparence insoupçonnables cachent un passé trouble. Horst Tappert, populaire interprète du célèbre policier télévisé Derrick (document 9), tout comme le très respecté prix Nobel de littérature Günter Grass, haute conscience morale de la gauche allemande, ont combattu dans les Waffen-SS. D'honorables ministres de la république fédérale sont d'anciens adhérents au NSDAP (document 8). Tout le monde est concerné, y compris au sein des classes populaires. Tel est le cas du père de la petite amie de Radmann dans le film. Ce simple ouvrier fête avec ses anciens camarades de guerre leurs souvenirs du Front russe, dont on devine qu'ils contiennent une part d'actions horribles.

Par ailleurs, le souvenir de la Seconde Guerre mondiale n'est pas forcément renié par ses participants. L'exemple du procureur en chef Friedberg est représentatif de la persistance d'un sentiment de fierté patriotique malgré la défaite finale. La majorité des Allemands considère qu'elle n'a pas à se reprocher d'avoir fait son devoir de soldat. Cette mentalité va jusqu'à l'aveuglement en considérant que tout autre choix que l'obéissance absolue en temps de guerre aurait été un crime militaire légitimement sanctionné par la mort, voire même un acte de trahison pure et simple. Vu sous cet angle, le rôle des Waffen-SS d'Auschwitz n'est pas regardé comme fondamentalement répréhensible. Il semble d'autant plus inconcevable que la justice allemande demande des comptes à ses propres concitoyens que fait consensus l'idée selon laquelle les exécutants ont été dédouanés par le châtement des dirigeants nazis par les Alliés lors des procès de Nuremberg. Une autre raison de ce pacte du silence est le sentiment que rouvrir de vieilles plaies en voie de cicatriser fracturerait le corps social. À une époque où les Trente Glorieuses commencent à répandre leurs bienfaits, la cécité collective est une attitude confortable qui permet de profiter du temps présent et de construire l'avenir sans se confronter à sa mauvaise conscience. « *Ce pays ne veut pas savoir la vérité* » constate amèrement Simon Kirsch.

Mais le pacte du silence ne résulte pas seulement de la dérobade rétrospective des sujets d'Hitler. Il est aussi consolidé par l'ignorance d'une partie de la population allemande concernant les crimes du III<sup>e</sup> Reich et plus spécifiquement le génocide juif. Cette méconnaissance a été mise en doute par une partie des historiens du nazisme. Le point de vue le plus radical a été exprimé par un professeur juif américain spécialiste de la Shoah, Daniel-Jonah Goldhagen, auteur dans un ouvrage retentissant intitulé *Les Bourreaux volontaires de Hitler* (1996) d'une théorie très controversée affirmant la responsabilité collective du peuple allemand complice de l'Holocauste.

L'excuse de l'ignorance n'est pourtant pas un mensonge intégral. Dans le film, des hommes en âge d'avoir porté l'uniforme lors de la Seconde Guerre mondiale semblent effectivement mal informés. Le procureur en chef Friedberg fait ainsi un amalgame entre toutes les catégories de camps qui banalise, volontairement ou non, les camps de la mort en les assimilant aux camps de prisonniers de guerre, où lui-même déclare avoir été un détenu fort bien traité. De son côté, le procureur Haller, quadragénaire qui est le futur équipier de Radmann, estime initialement que les

vagues notions qu'il a sur le sujet sont une « *propagande de guerre* » des vainqueurs.

En revanche, la sincérité de la jeunesse allemande est évidente. Même si elle est née sous le nazisme, elle a été élevée dans l'oubli absolu de ce sinistre passé. Une scène révélatrice menée par le journaliste Gnielka dans l'escalier du tribunal de Francfort montre que le nom d'Auschwitz n'évoque strictement rien aux jeunes membres du personnel. Radmann lui-même suppose qu'il s'agissait d'un lieu de « *détention préventive* ». Cherchant à se documenter davantage, il découvre le manque de livres sur le sujet. L'opacité règne. Pourtant la jeunesse d'après-guerre, non impliquée dans les horreurs commises jusqu'à 1945 et élevée dans les références démocratiques, est ouverte à l'action de la justice et prête à la repentance historique. Toutefois, son goût de la vérité ne va pas jusqu'à renier ses parents : sa petite amie rompt avec Radmann lorsqu'il lui révèle que son père est probablement impliqué dans des crimes de guerre.

Il n'est cependant pas dénué de sens que ce soit à partir des années soixante, c'est à dire précisément au moment où la génération des anciens nazis commence à s'effacer tandis que les enfants de la guerre lui succède, que le tabou se brise et le passé refoulé remonte à la surface. Le pacte faustien d'Adenauer n'avait plus lieu d'être. La RFA pouvait enfin se purger de ses mauvais démons.

## ACTIVITÉ 3 : LE JEUNE ET LE VIEUX, DEUX REGARDS SUR LE NAZISME

Étude de séquence : de 01:13:12 à 01:14:57

a) Qui sont les deux protagonistes de ce face-à-face ?

Il s'agit de deux magistrats du parquet qui se retrouvent dans un cadre convivial, ce qui n'évite pourtant pas que l'antagonisme entre les deux éclate rapidement. Même s'ils sont tous deux procureurs, ils ne sont pas égaux : non seulement la controverse oppose un supérieur hiérarchique (identifié comme procureur en chef au début de la séquence) à son subalterne, mais cette différence de grade exprime aussi un net écart d'âge. Une vingtaine d'années sépare le procureur en chef, qui est un homme mûr, de son jeune confrère. Cette différence n'est pas anodine. Elle induit deux implications dissemblables dans l'existence du III<sup>ème</sup> Reich : d'une part celle d'un participant direct, et de l'autre celle d'un simple contemporain qui l'a subi passivement étant enfant.

b) Le procureur en chef peut-il être considéré comme un ancien nazi ?

Ce serait caricaturer le personnage que de le définir ainsi. Les éléments biographiques qu'il expose tendent à prouver que non seulement il n'a pas été impliqué personnellement dans les exactions du régime nazi, mais qu'il était même très peu en mesure d'en avoir connaissance. En effet, difficile d'être plus loin de l'horreur des camps de la mort qu'un officier sous-marinier ! Il a ensuite été prisonnier de guerre, avant de réintégrer la carrière juridique pour laquelle il avait été formé. En outre, il proclame n'avoir jamais été membre du parti nazi, ce qui suggère qu'il n'a donc pas adhéré à son idéologie.

Fort de ce parcours, il estime qu'ayant « *servi avec honneur* » il n'a rien à se reprocher. Il éprouve d'autant moins de mauvaise conscience qu'il considère avoir défendu son pays et non le régime en place, si criminel qu'il ait pu être. Il exprime ainsi le point de vue de beaucoup d'anciens combattants allemands de la Seconde Guerre mondiale. Il peut être vu comme l'incarnation d'un patriotisme allemand demeuré intact malgré la défaite et s'estimant immaculé en dépit du nazisme.

c) Pourquoi est-il hostile aux poursuites engagées par son jeune collègue Radmann ?

Le reproche est double : à la fois de forme et de fond.

Sur la forme, le procureur en chef critique d'abord la méthode de « *shérif* » supposément brutale et expéditive de son cadet, ce qui est peut-être aussi, de façon accessoire, une manière de dénoncer l'influence du modèle américain (déjà le « *soft power* »!) sur les jeunes générations. Il l'accuse également de vouloir organiser un « *procès spectacle* » qui serait davantage motivé par l'envie d'une exposition médiatique que par le désir de justice.

Sur le fond, il réprovoque une procédure qui « *n'a rien à voir avec le droit* ». Le tardif procès pour l'exemple d'une poignée de sous-fifres lui paraît inéquitable voire illégitime, sous-entendant ainsi que la justice rendue contre les décideurs nazis lors des procès de Nuremberg valait absolution pour les exécutants.

Plus fondamentalement, le procureur en chef reproche à Radmann de considérer tous ses aînés comme des nazis. Il voit donc son affaire comme une mise en accusation collective de l'ensemble du peuple allemand qui réveille cruellement un passé révolu. Il perçoit très lucidement que sa logique mène inévitablement à une question à la fois centrale et redoutable : « *Chaque jeune Allemand doit-il se demander si son père est un assassin ?* » Il est d'autant mieux placé pour l'énoncer que son profil personnel en fait une sorte de double virtuel du père de son interlocuteur...

d) Quelle est la position de son jeune contradicteur ?

Sa jeunesse fait qu'il ne se sent pas comptable du passé et ne répugne pas à s'y confronter. Il proclame qu'il veut la fin du silence et des mensonges. Libérer la parole et proclamer la vérité est à

ses yeux une nécessité de salubrité publique : il croit à la vertu éducative d'un procès, dont la leçon serait salutaire contre l'oubli et le risque de répétition. Pour lui, la justice ne doit pas avoir d'exception et les « *petits criminels* » sont bel et bien des coupables qui doivent expier leurs fautes. Enfin, comme son aîné le souligne à juste titre, Radmann a effectivement honte du comportement de la génération précédente. Sa volonté de vérité et de justice sur la culpabilité à assumer est d'autant plus dérangeante et transgressive qu'elle brise un pacte fondateur : celui de la loyauté familiale, miné par l'indicible transmission intergénérationnelle de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale.

e) Qu'exprime leur confrontation ?

Leur dispute reflète un double conflit de générations et d'expériences, dont leur ton mutuellement agressif montre l'acuité. Du côté du procureur en chef, il s'agit du mécanisme de défense de la génération de la guerre, qui se sent mise en accusation. Du côté du jeune magistrat, s'exprime le besoin de construire l'avenir sur des bases saines. Leurs postures sont en fait parfaitement complémentaires dans la mesure où le dévoilement est une réaction à la dénégation. Il en résulte un difficile dilemme entre amnésie générale et responsabilité collective : laquelle des deux est-elle préférable pour la cohésion nationale et l'harmonie des familles ? Car le mutisme qui protège les coupables a aussi pour vertu d'assurer l'unité nécessaire à la réussite économique d'une Allemagne d'après-guerre qui renoue avec la prospérité...

## ACTIVITÉ 1 : VOR DEM FILM

### 1/ Der Titel des Films

Sie werden sich gleich einen Film ansehen, dessen Titel „Das Labyrinth des Schweigens“ lautet. Stellen Sie Hypothesen auf: Worum geht es in diesem Film?

On laissera ici libre cours à l'imagination des élèves.

### 2/ Das Filmplakat

Sehen Sie sich jetzt das Filmplakat an. Beschreiben Sie es und stellen Sie weitere Vermutungen an.

in der Mitte: ein Mann mit Anzug, eine Aktentasche in der Hand halten (ie, a, ä)  
rechts und links: sehr hohe Regale mit Dossiers, Papierkram

### 3/ Der Trailer

Sehen Sie sich den Trailer zwei- oder dreimal an. Notieren Sie sich zuerst einmal Wörter und Ausdrücke, die in den Trailer eingeblendet werden.

- Deutschland, Ende der 50er Jahre
- Die Wahrheit
- veränderte Deutschland für immer
- Schweigen
- Wiederaufbau
- Wirtschaftswunder

Ergänzen Sie anschließend das lückenhafte Skript dieses Trailers mit den passenden Wörtern!

**Lehrer Alois Schulz:** Der **Adenauer**, der macht das schon. Er ist der Kapitän.

**Journalist Gnielka:** Da draußen läuft ein Mörder frei herum, **Mitglied** der Waffen-SS.

**Journalist Gnielka:** Interessiert es Sie? Sie?

**Anwalt Johann Radmann:** Die größte Menschheitskatastrophe gerät hier einfach in **Vergessenheit**! Wovon reden Sie denn?

**Journalist Gnielka:** Dass ein deutscher Staatsanwalt nicht weiß, was in **Auschwitz** passiert ist, ist eine **Schande**! Das ist alles Propaganda.

**Otto Haller:** Die **Sieger** dürfen rumlaufen und Geschichten erfinden...

**Generalstaatsanwalt Bauer:** Haben wir eine konkrete **Tat**? Ein konkretes **Opfer**?

**Parker:** 10 Millionen **Nazis**. Diese Idioten haben alles aufgeschrieben.

**Anwalt Johann Radmann:** Herr Generalstaatsanwalt Bauer, das sind offizielle Listen von der Lagerleitung Auschwitz. Das sind doch Beweise oder?

**Otto Haller:** Wer sind eigentlich unsere Verdächtigen?

**Anwalt Johann Radmann:** Alle

**Otto Haller:** Wie alle?

**Anwalt Johann Radmann:** Alle, die dort gedient haben.

**Kommissar:** Das waren doch Soldaten? Das war doch ihre Aufgabe?

**Simon Kirsch:** Dieses Land will Zuckerguss, es will die Wahrheit nicht wissen!

**Anwalt Johann Radmann:** Ich würde gerne mithelfen, bei den Ermittlungen.

**Generalstaatsanwalt Bauer:** Herr Radmann, Sie werden nicht mithelfen. Sie werden diese Ermittlungen leiten.

**Anwalt Johann Radmann:** Mein letzter Fall war Fahren ohne Fahrerlaubnis.

**Anwalt Johann Radmann:** Ich will wissen, was dort passiert ist.

**Oberstaatsanwalt Walter Friedberg:** Wissen Sie, was Sie da anrichten? Wollen Sie dass sich jeder junge Mensch in diesem Land fragt, ob sein Vater ein Mörder ist?

**Anwalt Johann Radmann:** Ich will, dass diese Lügen und dieses Schweigen endlich aufhören!

Wir haben Grund anzunehmen, dass im Lager Verbrechen begangen wurden.

**Überlebender Bichinsky:** Da wurden umgebracht, Hunderttausende.

**Anwalt Johann Radmann:** Mengele ist in Buenos Aires. Das ist der Haftbefehl!

**alter BKA-Mann:** Südamerika, das ist so weit weg.

**Generalstaatsanwalt Bauer:** Die Deutschen müssen sehen, was da für Verbrechen begangen wurden, von ganz normalen Menschen.

**Marlene (Johanns Freundin):** Du bist unausstehlich geworden. Du siehst nur noch das Schlechte. Du bist blind!

**Schulz:** Dich sollte man vergasen, du Lump!

**Anwalt Johann Radmann:** Sagen Sie endlich die Wahrheit.

## 4/ Historischer Kontext

Im Trailer haben Sie die Wörter „SS“, „Wiederaufbau“ und „Wirtschaftswunder“ gesehen, gelesen und notiert. Was steckt dahinter? Erklären Sie mit Ihren eigenen Wörtern.

SS

Waffen-SS war ab 1939 die Bezeichnung für die schon früher gegründeten militärischen Verbände der nationalsozialistischen Parteitruppe SS. Seit Mitte 1940 war sie organisatorisch eigenständig und unterstand dem direkten Oberbefehl des Reichsführers-SS Heinrich Himmler. Ihr gehörten sowohl Kampfverbände als auch die Wachmannschaften der Konzentrationslager an.

Wiederaufbau

1945 liegt Deutschland in Schutt und Asche. Bei den Luftangriffen im Zweiten Weltkrieg sind viele Stadtviertel fast völlig zerstört worden, die Innenstädte sind nur noch Ruinenfelder. Von einem eigenen Dach über dem Kopf können die meisten Menschen nur träumen. Mehr als ein Drittel der Bevölkerung lebt in Notunterkünften, so genannten «Nissenhütten». Schnell müssen Trümmer beseitigt, Städte wieder aufgebaut werden. In den 1950er Jahren beginnt ein unglaublicher Bauboom: Innerhalb von 15 Jahren entstehen drei Millionen Wohnungen in der BRD.

Wirtschaftswunder

Wirtschaftswunder ist ein Schlagwort zur Beschreibung des unerwartet schnellen und nachhaltigen Wirtschaftswachstums in der Bundesrepublik Deutschland nach dem Zweiten Weltkrieg.

Den Namen Adenauer haben Sie auch gehört. Wer war dieser Mann?

Konrad Hermann Joseph Adenauer (\* 5. Januar 1876 in Köln; † 19. April 1967 in Rhöndorf; eigentlich Conrad Hermann Joseph Adenauer) war von 1949 bis 1963 der erste Bundeskanzler der Bundesrepublik Deutschland.

## 5/ Auschwitz und sein Symbol

Gündungsjahr	Mai 1940
Kommandant	Rudolf Höß
ursprüngliche Aufnahmekapazität	10.000 polnische Gefangene
Funktion	Exekutionsort für polnische Geiseln, Widerstandskämpfer und sogenannte «Intelligenzler»
Aufnahmekapazität ab Mai 1941	30.000
Gefangene Anfang September 1941	sowjetische Kriegsgefangene in Kellerräumen einer Baracke mit dem Giftgas Zyklon B ermordet.
Todesursachen der Gefangenen bis Februar 1942	Unterernährung, Typhus und anderen Krankheiten
Funktion ab Anfang 1942	zentralen Ort für den Massenmord
Zahl der Opfer	eine Million Menschen in Auschwitz, von denen 90 Prozent Juden waren

## 6/ «Technischer» Wortschatz

### RUND UM NS-Vergangenheitsbewältigung

verschweigen (ie, ie, ei)	taire	auf/arbeiten	assumer
tot/schweigen (ie, ie, ei)	passer sous silence, étouffer	die Aufarbeitung	le fait d'assumer
verdrängen	refouler	bewältigen	surmonter
die Verdrängung	le refoulement	die Bewältigung	le fait de surmonter
verjährt sein	prescrit	sich auseinander/setzen	se confronter
die Verjährung	la prescription	die Auseinandersetzung	la confrontation
das Geheimnis (se)	le secret	auf/klären	élucider, tirer au clair
etw (Akk) geheim halten (ie, a, ä)	tenir, garder secret	die Aufklärung	l'élucidation
den Mund halten (ie, a, ä)	la fermer, la boucler (fam.)		
Schwamm drüber	Passons l'éponge là-dessus !		
vergessen (a, e, i)	oublier	sich an + Akk erinnern	se souvenir de
in Vergessenheit geraten (ie, a, ä)	tomber dans l'oubli	die Erinnerung (en) an + Akk	le souvenir
unter + Akk einen Schlussstrich ziehen (o, o, ie)	mettre un point final à qqch, faire une croix sur quelque chose	jdn (Akk) zur Verantwortung ziehen (o, o, ie)	demander des comptes à quelqu'un
Tabu sein	être tabou	das Gewissen	la conscience
lügen (o, o, ü)	mentir	auf dem Gewissen haben	avoir sur la conscience
jdn an/lügen (o, o, ü)	mentir à quelqu'un	die Gewissensbisse	les remords
die (Not)Lüge (n)	le mensonge (de circonstance)	die Schande	la honte
der Lügner (-)	le menteur	sich für + Akk schämen	avoir honte de
der Heuchler (-)	l'hypocrite	die Verantwortung (en)	la responsabilité
heuchlerisch	hypocrite		

## RUND UM NS-Vergangenheit

der Krieg (e)	la guerre	der Hauptsturmführer (-)	grade dans la SchutzStaffel (SS)
die Front (en)	le front	der Unterscharführer (-)	grade dans la SchutzStaffel (SS)
die Ostfront	le front de l'Est	der Adjutant (en / en)	l'adjutant
die Befreiung	la libération	der Nationalsozialismus	le national-socialisme
das Konzentrationslager (-) das KZ	le camp de concentration	die NSDAP	le NSDAP
das Vernichtungslager (-)	le camp d'extermination	die Partei (en)	le parti
das Schutzhaftlager (-)	le camp de détention	das Mitglied (er)	le membre
stationiert sein	être basé	der Nationalsozialist (en / en)	le national-socialiste
der Häftling (e)	le prisonnier	der Nazi (s)	le nazi
der Gefangene (r)	le prisonnier	der Gegner (-)	l'opposant
die Gaskammer (n)	la chambre à gaz	der Feind (e)	l'ennemi
jdn (Akk) vergasen	gazer quelqu'un	das Opfer (-)	la victime
jdn (Akk) hetzen	s'acharner sur quelqu'un	der Jude (n / n)	le juif
interniert sein	être interné	der Behinderte (r)	l'handicapé
auf jdn (Akk) schießen (o, o, ie)	tirer sur quelqu'un	der Kommunist (en / en)	le communiste
jdn (Akk) erschießen (o, o, ie)	abattre, tuer quelqu'un par balle	der Zigeuner (-)	le tsigane
das Hakenkreuz	la croix gamée	der Widerstand	la résistance
verprügeln	rouer de coups	Widerstand leisten, widerstehen (a, a, e)	résister
verwunden	blesser	ohnmächtig werden (u, o, i)	s'évanouir
verletzen	blesser	in Ohnmacht fallen	perdre connaissance
die Peitsche (n)	le fouet	sterben (a, o, i)	mourir
an der Rampe selektieren	sélectionner à la rampe	der Überlebende (r)	le survivant
die Endlösung	la solution finale	(spurlos) verschwinden (a, u, i)	disparaître (sans laisser de trace)
aus/wählen	sélectionner	jdn (Akk) vermissen	regretter l'absence de quelqu'un

## RUND UM Justiz

die Justiz	la justice	jdn (Akk) an/zeigen	porter plainte contre qqn
der Jurist (en / en)	le juriste	die Anzeige (n)	la plainte
das Recht	le droit	jdn (Akk) an/klagen	accuser quelqu'un
gerecht	juste, équitable	der Angeklagte (r)	l'accusé
die Gerechtigkeit	la justice, l'équité	auf der Anklagebank sitzen (a, e, i)	être sur le banc des accusés
das Gesetz (e)	la loi	die Anklage (n)	l'accusation
das Grundgesetz	la Loi Fondamentale	die Verteidigung	la défense
der Anwalt (¨e)	l'avocat	jdn (Akk) verteidigen	défendre quelqu'un
der Staatsanwalt (¨e)	le procureur	der Verdacht	le soupçon
die Staatsanwaltschaft	le ministère public	unter Mordverdacht stehen (a, a, e)	être soupçonné de meurtre
der Oberstaatsanwalt (¨e)	le procureur de la République	verdächtig	suspect
der Mandant (en / en)	le client (d'un avocat)	der Tatverdächtige (r)	le suspect
die Strafe (n)	la peine	die Straftat (en)	l'acte répréhensible
jdn (Akk) bestrafen	punir, condamner quelqu'un	die Tat (en), die Haupttat (en)	l'acte
bestraft werden (u, o, i)	être puni, condamné	der Täter (-)	l'auteur (d'un délit, d'un crime)
die Bestrafung	la punition, la condamnation	die Tatzeit	l'heure du délit, du crime
lebenslang	à perpétuité	jdn (Akk) beschuldigen	accuser, inculper quelqu'un
der Freiheitsentzug	la privation de liberté	der Beschuldigte (r)	l'accusé, l'inculpé
das Gefängnis (se)	la prison	(un)schuldig	(innocent), coupable
jdn (Akk) ins Gefängnis stecken	mettre quelqu'un en prison	die (Un)Schuld	l'innocence, la culpabilité
hinter Gitter	derrière les barreaux		
jdn (Akk) verhaften, inhaftieren	arrêter quelqu'un		
die Verhaftung	l'arrestation		
die Haft	la détention	das Delikt (e)	le délit
der Haftbefehl (e)	le mandat d'arrêt	das Verbrechen (-)	le crime

etw (Akk) befehlen (a, o, ie)	ordonner quelque chose	begehen (i, a, e), verüben	commettre
die Haftstrafe	la peine de prison	der Verbrecher (-)	le criminel
eine Haftstrafe von ... Jahren beantragen	requérir une peine de prison de ... années	der Kriminelle (r)	le criminel
der Antrag (¨e)	la demande	der Diebstahl (¨e)	le vol
die Untersuchungshaft	la détention préventive	die Entwendung (en)	le vol
die Polizei	la police	die Entführung (en)	l'enlèvement
die Polizeiwache	le poste de police	der Mord (e)	le meurtre
in Gewahrsam	en garde à vue	der Mörder (-)	le meurtrier
gegen + Akk ermitteln	enquêter sur quelque chose	jdn (Akk) ermorden	assassiner quelqu'un
die Ermittlung (en)	l'enquête	die Beihilfe zum Mord	le complicité de meurtre
die Fahndung (en)	les recherches	jdn (Akk) um/bringen (a, a, i)	tuer quelqu'un
fahnden	rechercher	der Vorsatz (¨e)	la préméditation
das Verhör (e)	l'interrogatoire	vorsätzlich	avec préméditation
jdn (Akk) verhören	interroger quelqu'un	das Gericht (e)	le tribunal
der Beweis (e)	la preuve	vor Gericht stellen	déferer au tribunal
das Beweismaterial	les preuves	vor/laden (u, a, ä)	assigner, convoquer
etw (Akk) beweisen (ie, ie, ei)	prouver quelque chose	die Vorladung	l'assignation, la convocation
der Nachweis (e)	la preuve	das Urteil (e)	le jugement
etw (Akk) nach/weisen (ie, ie, ei)	prouver quelque chose	urteilen	juger
der Zeuge (n /n)	le témoin	verurteilen	condamner
bezeugen	témoigner	der Prozess (e)	le procès
aus/sagen	faire une déposition	einen Prozess führen	être en procès
die Aussage (n)	la déposition	der Schauprozess (e)	le simulacre de procès
die Verhandlung (en)	l'audience, les débats	das Wiedergutmachungsgeld	l'indemnisation financière

## 1/ Inhaltsangabe

Ergänzen Sie folgenden Lückentext, der die Handlung des Films zusammenfasst.

Folgende Wörter fehlen im Text, sind aber hier alphabetisch geordnet.

Ende der 1950er Jahre, zur Zeit des deutschen **Wirtschaftswunders**, geraten die Ereignisse des Zweiten Weltkriegs langsam in **Vergessenheit**.

Als der Journalist Thomas Gnielka im **Gericht** der Stadt Frankfurt-am-Main einen ehemaligen Wärter des **Vernichtungslagers** Auschwitz anzeigen möchte, den sein Bekannter Simon Kirsch als Lehrer auf einem Schulhof gesehen hat, stößt dies auf breite **Ablehnung**. Der junge **Staatsanwalt** Johann Radmann befasst sich jedoch mit dem Fall und beginnt mit Unterstützung des Generalstaatsanwalts Fritz Bauer mit den **Ermittlungen**.

Radmann sucht nach Tätern und **Zeugen**, die die Verbrechen im KZ bezeugen können. In der Wohnung des Malers Kirsch finden Radmann und Gnielka eine Liste mit SS-Leuten, die **Ge-fangene** im KZ getötet haben. Die aufgelisteten **Täter** finden er und seine Mitarbeiter in Telefonbüchern der gesamten Bundesrepublik.

Weitere **Unterlagen** kann er im Document Center der Amerikaner in Frankfurt auftreiben.

Trotz hinhaltenden **Widerstands** der Behörden kann Radmann die ersten Täter **verhaften** lassen, u. a. den Adjutanten des Lagerkommandanten Rudolf Höß namens Robert Mulka. Seine **Bemühungen**, den SS-Arzt Josef Mengele festzusetzen, scheitern allerdings.

Die Schwierigkeiten, denen Radmann bei seinen Ermittlungen begegnet, zerren an seinen Nerven; er beginnt zu trinken. Die Beziehung zu seiner Freundin Marlene **scheitert**. Mit seiner Mutter **streitet** er über die Rolle seines Vaters während der NS-Zeit. Er überwirft sich mit seinem Mitstreiter Gnielka und **kündigt** seine Stelle. Als er jedoch an seiner neuen Stelle mit dem Anwalt zusammen arbeiten soll, der zynisch die Selektion an der Rampe **gutgeheißen** hat, kehrt er zur Staatsanwaltschaft zurück.

Seine Bemühungen haben **gefruchtet**: 1963 beginnt der Auschwitz-**Prozess**, der bis 1965 andauert. 1968 stirbt Fritz Bauer.

## 2/ Der Regisseur und der Hauptdarsteller

### 2.1/ der Regisseur Giulio Ricciarelli

- Welcher Staatsbürgerschaft ist Giulio Ricciarelli? **italienisch**
- Wo lebt er? **in Deutschland**
- Welche Tätigkeiten (3) übt er aus? **Schauspieler, Regisseur und Filmproduzent**
- Wie heißt die Filmproduktion, deren Geschäftsführer er ist? **Naked Eye Filmproduction in München**
- Inwiefern repräsentiert das Filmdrama *Im Labyrinth des Schweigens* etwas Besonderes in Ricciarellis Karriere? **erstmal eine Spielfilmregie übernehmen (a, o, i)**

## ACTIVITÉ 1 : VOR DEM FILM

2.2/ Der Hauptdarsteller Alexander Fehling

### FILMOGRAFIE

Jahr	Film	Rolle
2007	<i>Am Ende kommen die Touristen</i>	Hauptrolle
2007 / 2008	<i>Buddenbrooks</i>	kleinere Rolle
2008	<i>Sturm</i>	Nebenrolle
2009	<i>13 Semester</i>	Nebenrolle
2009	<i>Inglorious Bastard</i>	Nebenrolle
2010	<i>Goethe</i>	Titelrolle: Goethe
2011	<i>Wer wenn nicht wir</i>	Hauptrolle RAF-Terrorist Andreas Baader
2012	<i>Wir wollten aufs Meer</i>	eine dramatische Rolle mit historisch-politischem Kontext
2014	<i>Im Labyrinth des Schweigens</i>	Hauptrolle eines idealistischen Staatsanwalts

### PREISE

2006	O.E.-Hasse-Förderpreis für Nachwuchsschauspieler der Berliner Akademie der Künste
2007	Förderpreis Deutscher Film

## 3/ Historische und fiktive Personen

3.2/ Fritz Bauer

Lesen Sie diesen Zeitungsartikel zwei- oder dreimal durch und erklären Sie, inwiefern Fritz Bauers Lebenswerk bewundernswert ist.

in Fritz Bauers Leben vereinen sich viele Aspekte der deutsch-jüdischen Geschichte des 20. Jahrhunderts:

- Generalstaatsanwalt
- „ein engagierter Aufklärer und progressiver Jurist“
- homosexuell
- ein Jude, sich mit der jüdischen Identität auseinander/setzen
- der Sozialdemokratie an/gehören
- sich im Prozess in den Hintergrund halten (kein „Rächer“ sein wollen, sich nicht vergelten wollen)

Erkundigen Sie sich anschließend über den Auschwitz-Prozess und seine Folgen und notieren Sie sich stichwortartig, was Sie in Erinnerung behalten müssen.

## EIN PAAR ZAHLEN

von 1963 bis 1965 statt/finden (a, u, i), d. h. 18 Jahre nach der Befreiung der Vernichtungsstätte Auschwitz  
360 Zeugen wurden vernommen, davon 211 Auschwitz-Überlebende.  
ALSO in einem bis dahin nicht gekannten Ausmaß mit der NS-Vergangenheit konfrontiert.

## PROBLEM FÜR DIE URTEILSFINDUNG:

- nicht eines Mordes beschuldigt, sondern eines Massenmordes
- keine Regelung im Strafgesetzbuch für einen Massenmord!

## ENDGÜLTIGES URTEIL

verhältnismäßig mild aus/fallen (ie, a, ä)  
o nur sechs der Angeklagten: als Täter verurteilt werden (u, o, i)  
o die übrigen: nur als Gehilfen betrachtet werden (u, o, i)

ALSO nur wenige Befehlshaber tragen die Schuld an dem Völkermord und alle anderen haben nur Befehle ausgeführt...

## 3.3/ Dr. Josef Mengele, Adolf Eichmann und Heinrich Himmler

### ADOLF EICHMANN

- \* 19. März 1906 in Solingen; † 31. Mai 1962 in Ramla bei Tel Aviv, Israel
- während der Zeit des Nationalsozialismus und des Zweiten Weltkrieges in Deutschland: Leiter des für die Organisation der Vertreibung und Deportation der Juden zuständigen Eichmannreferats des Reichssicherheitshauptamtes (RSHA)
- mitverantwortlich für die Ermordung von schätzungsweise sechs Millionen Menschen im weitgehend von Deutschland besetzten Europa
- im Mai 1960 von israelischen Agenten in Argentinien entführt und anschließend nach Israel gebracht, wo ihm der Prozess gemacht wurde
- zum Tode verurteilt
- im Mai 1962 hingerichtet

### JOSEF MENGELE

- \* 16. März 1911 in Günzburg; † 7. Februar 1979 in Bertioga, Brasilien
- deutscher Mediziner und Anthropologe
- sich 1940 freiwillig zur Waffen-SS melden
- von Mai 1943 bis Januar 1945: Lagerarzt im Konzentrations- und Vernichtungslager Auschwitz
- Funktion: Selektionen vor/nehmen (a, o, i), die Vergasung der Opfer überwachen und menschenverachtende medizinische Experimente an Häftlingen durch/führen: Material sammeln und

Studien zur Zwillingsforschung, zu Wachstumsanomalien, zu Methoden der Unfruchtbarmachung von Menschen und Transplantation von Knochenmark sowie zur Therapie von Fleckfieber und Malaria betreiben (ie, ie, ei)

- nach dem Ende des Zweiten Weltkriegs: als NS-Kriegsverbrecher gesucht, aber nie gefasst
- 1979 im brasilianischen Badeort Bertioga sterben (a, o, i)
- erst während der frühen 1960er Jahre im Zuge der Ermittlungen zu den Auschwitzprozessen ins engere Blickfeld der Strafverfolger rücken
- zuvor: einige Jahre unter seinem echten Namen ungestört in Argentinien gelebt haben. Seine weitere Flucht über Paraguay nach Brasilien gab zu unzähligen Spekulationen und Legendenbildungen Anlass, konnte aber erst nach der Entdeckung seiner Leiche aufgeklärt werden.

## HEINRICH HIMMLER

- \* 7. Oktober 1900 in München; † 23. Mai 1945 in Lüneburg
- deutscher Politiker der NSDAP
- in den 1920er Jahren als Reichsredner und Parteifunktionär Karriere machen
- 1929: von Adolf Hitler an die Spitze der damals noch der Sturmabteilung (SA) unterstellten Schutzstaffel (SS) berufen
- ihm gelingen (a, u, i) in der Zeit des Nationalsozialismus, sich selbst immer mehr Befugnisse innerhalb des NS-Regimes zu schaffen
- als Reichsführer-SS und Chef der Deutschen Polizei, später auch Reichsinnenminister (ab 1943) und Befehlshaber des Ersatzheeres (ab 1944): eine Machtposition,
- ein System der Überwachung, der Willkür und des Terrors etabliert haben, mit dem die Menschen im Einflussbereich des NS-Regimes eingeschüchtert und kontrolliert, vermeintliche oder tatsächliche politische Gegner verfolgt, inhaftiert, entrechtet und vielfach ermordet wurden
- einer der Hauptverantwortlichen für den Holocaust, den Porajmos, die Ermordung von Millionen von Zivilisten und Kriegsgefangenen im Rahmen seines Generalplans Ost sowie für zahlreiche andere Verbrechen gegen die Menschlichkeit.
- am 29. April 1945: von all seinen Ämtern und Titeln enthoben und Haftbefehl gegen ihn
- vergeblicher Fluchtversuch in alliierte Gefangenschaft geraten (ie, a, ä) und wenige Tage später Selbstmord begehen (i, a, e)

## 4/ Filmkritik / Rezension

Schreiben Sie eine Filmkritik / Rezension zum Film *Im Labyrinth des Schweigens*.

Die nächsten zwei Arbeitsblätter (AB) sollen Ihnen dabei helfen, die Übung klar zu umreißen und die verschiedenen Etappen des Schreibens nachzuvollziehen.

On laissera ici libre cours à la prose des élèves.

## 5/ Debatten

Debattieren Sie im Plenum über folgende Themen.

Die unten gegebenen Redemittel können Ihnen dabei helfen, ihre Argumentation besser zu gestalten!

On laissera ici libre cours à la verve des élèves.